

Commission des Sports, de la Fonction publique et de
la Simplification administrative, des Médias et de la
tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

9 JUIN 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 9 JUIN 2026 (MATIN)

—

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)	4
1.1 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Fin de la primauté du statut dans la fonction publique».....	4
1.2 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Impact de la réforme des provinces sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»	5
1.3 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «L’enseignement officiel menacé de faillite?».....	7
1.4 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Gestion de crise dans un établissement scolaire de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»	10
1.5 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Monitoring dans la fonction publique et impact des mesures d’économie»	12
1.6 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Versement des subventions dans le cadre du plan-programme»	14
1.7 Question de M. Massaki Mbaki, intitulée «Plaintes de la CGSP RTBF contre l’émission “C’est vous qui le dites”».....	16
1.8 Question de M. Massaki Mbaki, intitulée «Présentation controversée de l’exposition “Beldavia” par la RTBF sur TikTok»	18
1.9 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Dispositif de la RTBF pour la Coupe du monde de football»	20
1.10 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Avenir de la radio en Fédération Wallonie-Bruxelles»	22
1.11 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Extinction de la FM» ...	22
1.12 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Avis du collège d’avis du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) sur la modalité d’une éventuelle extinction de la FM».....	22
1.13 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Appel à “unir leurs forces” adressé aux médias de proximité»	28
1.14 Question orale de Mme Sabine Roberty, intitulée «Ingérence au sein de la RTBF à travers les procédures de désignation du directeur de l’information et des sports et de l’administrateur général: véritable dessein du MR?»	30

1.15	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Perte du label “Commune sportive” à Estaimpuis: quels critères et quel accompagnement des communes en transition?»	36
1.16	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Promotion du fair-play dans le football amateur»	38
1.17	Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Idée d’un comité de discipline entre les fédérations sportives»	41
2	Ordre des travaux	44

Présidence de M. Christophe Bastin, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Fin de la primauté du statut dans la fonction publique»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, lundi dernier, vous avez annoncé une réforme historique, à savoir la fin à la primauté du statut dans la fonction publique wallonne et francophone, ouvrant l’ensemble des recrutements, promotions et évolutions de carrière à tous les agents, qu’ils soient contractuels ou statutaires. Cette réforme érige le mérite, les compétences et l’engagement en critères centraux de la carrière, au lieu du seul lien juridique qui existait jusqu’à présent entre l’agent et son employeur public. Elle rompt avec des décennies de dualisme statutaire, qui créait *de facto* deux catégories d’agents au sein de nos administrations. Plus rien ne justifiait cette inégalité de traitement.

Cette réforme vise également à attirer des profils expérimentés issus du secteur privé et à renforcer l’attractivité globale de nos services publics francophones, dans un marché de l’emploi de plus en plus compétitif. Par ailleurs, il est important de souligner que cette réforme ne remet pas en cause les droits acquis, puisque les agents actuellement statutaires conserveront intégralement leur statut. Il s’agit d’une réforme tournée vers l’avenir et juste envers ceux qui rejoindront nos services publics demain.

Comment cette réforme améliorera-t-elle concrètement les perspectives de carrière des agents contractuels du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel est le calendrier de la réforme? Dans quelle mesure cette réforme permettra-t-elle de renforcer l’attractivité de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la concurrence du secteur privé et des autres niveaux de pouvoir pour recruter les meilleurs talents?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La réforme en cours s’inscrit dans la mise en œuvre des orientations de la Déclaration de politique communautaire (DPC), telles que traduites dans les textes adoptés à la fin du mois de mai, en première lecture, par les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

S'agissant des perspectives de carrière des agents contractuels du ministère de la Fédération, l'objectif poursuivi est de renforcer l'ouverture des parcours professionnels et de consacrer pleinement la valeur des compétences et de l'expérience acquise dans l'exercice des fonctions. Concrètement, la réforme marque un changement de logique clair. Elle met fin à une organisation dans laquelle les perspectives de carrière, de promotion et de mobilité étaient réservées aux agents statutaires. Elle ouvre désormais l'ensemble des fonctions et des évolutions de carrière à tous les agents sur la base des compétences, de l'expérience et des responsabilités exercées. C'est un choix de principe qui met fin à des pratiques discriminatoires. Dorénavant, ce ne sera plus le statut qui déterminera l'accès aux perspectives de carrière, mais bien la qualité et la valeur professionnelle des agents. Contractuels et statutaires sont placés sur un pied d'égalité en matière d'évolution professionnelle et l'administration se donne les moyens de retenir et de promouvoir les meilleurs profils, indépendamment du lien juridique qui les relie à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le texte est actuellement engagé dans les différentes étapes de concertation et de consultation prévues, d'une part, avec les organisations syndicales dans le cadre du prochain comité de secteur XVII et, d'autre part, avec le ministère et les organismes d'administration publique (OAP) concernés, appelés à rendre des avis consultatifs.

Sous réserve de l'issue de ces concertations et des avis qui seront rendus, le texte poursuivra ensuite son parcours institutionnel avec la saisine du Conseil d'État avant son adoption définitive par le gouvernement. L'objectif est de mener ce processus à son terme et d'aboutir à une mise en œuvre avant la fin de l'année, sous réserve de l'aboutissement de l'ensemble des étapes et des validations requises.

En ce qui concerne l'attractivité de notre Fédération, cette réforme s'inscrit dans une dynamique globale de modernisation de la fonction publique. Elle vise à rendre les carrières plus lisibles et plus évolutives et à renforcer la capacité de l'administration à attirer et à retenir des profils diversifiés en mettant davantage l'accent sur les compétences, l'expérience et la qualité des parcours professionnels.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, c'est une très bonne nouvelle pour la fonction publique. Vous mettez enfin un terme à la protection des statutaires. Désormais, les compétences primeront et je m'en réjouis. Vous avez parlé d'une mise en œuvre de la réforme d'ici la fin de l'année. Les travaux vont donc avancer relativement vite et nous pourrions constater des évolutions dans la fonction publique.

1.2 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Impact de la réforme des provinces sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

Mme Özlem Özen (PS). – La réforme des provinces menée au niveau régional pourrait avoir une incidence considérable sur l’enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Glatigny garantit qu’aucun effet direct sur la scolarité, le parcours des élèves ou l’emploi des personnels de l’école n’est attendu, tout en évoquant les effets d’un transfert structurel de compétences sur le financement, les bâtiments, la gouvernance ou les statuts. Parallèlement, cette réforme pose la question de la capacité des autres réseaux officiels à absorber l’offre d’enseignement actuellement couverte par le réseau provincial.

Madame la Ministre, comment se positionne le pouvoir organisateur de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à cet égard? Des contacts ont-ils été pris avec la Région wallonne et votre collègue, le ministre François Desquesnes, à ce sujet? Le cas échéant, quel rôle WBE serait-il en mesure de jouer dans ce cadre tandis que ses écoles sont déjà menacées de faillite par les mesures d’économie cumulées que le gouvernement inflige au secteur?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, la réforme des provinces relève avant tout des compétences de la Région wallonne. Les conséquences de ladite réforme sur l’organisation de l’enseignement provincial font partie des questions qui méritent d’être examinées.

Dans un tel contexte, WBE me confirme adopter une attitude constructive et ouverte. Si les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitent analyser différentes pistes permettant de garantir le développement et la continuité de l’enseignement officiel, WBE est disposé à apporter son expertise et à contribuer, le cas échéant, aux réflexions qui pourraient être menées. En tant que plus grand pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBE dispose d’une expérience importante dans la gestion d’établissements scolaires et dans l’organisation de réseaux d’enseignement. Une telle expérience pourrait contribuer à éclairer les réflexions menées sur l’avenir de l’enseignement officiel.

À ce stade, aucune décision n’a été prise concernant un éventuel transfert ou une reprise de l’enseignement provincial. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s’est prononcé sur aucun scénario à ce sujet. Nous sommes aujourd’hui dans une phase de réflexion et d’évaluation des implications. Les différentes hypothèses peuvent être analysées, mais aucune orientation n’a été arrêtée.

Enfin, les aspects financiers constitueraient un élément important de toute réflexion sur le sujet. Le cas échéant, les modalités de financement devraient être examinées avec attention, afin de garantir la soutenabilité de toute évolution éventuelle et de tenir compte des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Mme Özlem Özen (PS). – Tout comme votre collègue, Madame la Ministre, vous déclarez que la réforme des provinces n’aura pas d’impact direct sur les élèves ou

le personnel. Toutefois, si une partie de l'enseignement officiel provincial doit être reprise, cela veut dire que quelqu'un devra reprendre les bâtiments, les écoles, les formations, les équipes, les statuts et les budgets.

Même si WBE est constructif et désireux de trouver des solutions, ses propres écoles sont aujourd'hui déjà fragilisées par les économies successives que vous leur imposez depuis le début de la législature. Comment un réseau déjà menacé pourra-t-il encore absorber l'offre provinciale? Quant aux communes, elles sont elles aussi sous pression et ne pourront pas assurer de nouvelles charges. Si vous pensez qu'elles le peuvent, dites-nous comment!

Bien entendu, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit participer aux discussions, mais WBE, les provinces et les communes doivent être consultés. Une réforme ne peut être décidée en laissant les communes et les écoles se débrouiller avec les conséquences qui leur sont imposées. Nous avons vu que les enseignants et les directions d'école sont mobilisés. Vous devez les écouter pour ne pas reproduire les conséquences néfastes des mesures que vous avez prises ces dernières semaines.

1.3 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «L'enseignement officiel menacé de faillite?»

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 27 mai, vous avez été interrogée à propos de la pérennité financière des écoles officielles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon des informations rapportées par le journal *«Le Soir»*, des notes internes au conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) alertent sur l'effet cumulé des mesures d'économies décidées par votre gouvernement et du risque réel de faillite d'ici quelques années. À l'horizon 2032, 88 % des écoles de WBE seraient en déficit budgétaire, avec une perte annuelle totale estimée à un peu plus de 55 millions d'euros.

Ces chiffres font craindre des conséquences terribles pour l'emploi et pour les conditions d'accueil des élèves, si les écoles arrivent tout simplement à rester debout. C'est sans compter l'affaiblissement de l'administration de WBE par la suppression de détachements, avec la difficulté de continuer à remplir ses missions de soutien aux écoles. C'est sans compter également les coupes budgétaires opérées dans les budgets destinés aux bâtiments scolaires, qui amputeront de 15 millions d'euros par an les dotations des établissements de WBE.

Confirmez-vous les chiffres révélés par la presse? Êtes-vous seulement en mesure de préciser le coût budgétaire de vos propres mesures d'économies sur les structures concernées – en l'occurrence WBE? Ou ces mesures ont-elles été prises à l'aveugle sans aucune étude d'impact préalable?

Je me permets de formuler ma question en ces termes, car vous avez bien précisé que «l'analyse fine de tous ces points [notamment la fin des détachements] n'a

pas encore été réalisée». Or, cette analyse d'impact est d'autant plus indispensable que la Fédération Wallonie-Bruxelles a l'obligation de maintenir une offre d'enseignement officiel de proximité sur tout le territoire afin de respecter l'article 24 de la Constitution et la liberté de choix des parents.

Comment le gouvernement pourra-t-il remplir cette obligation si les chiffres, affolants, sont corrects? Nous sommes extrêmement inquiets pour la survie de WBE. Comment assurer sa pérennité sans licencier massivement du personnel éducateur, administratif et ouvrier?

Au-delà des travailleuses et des travailleurs des écoles relevant de WBE, nous sommes également inquiets pour ce dernier en tant que pouvoir organisateur, ainsi que pour son administration. La fin des détachements pédagogiques, en particulier, affectera disproportionnellement le réseau officiel par rapport aux autres réseaux de l'enseignement subventionné. De combien de détachés exactement WBE devra-t-il se départir? Combien d'équivalents temps plein (ETP) cela représente-t-il? À quelle proportion des effectifs de l'administration de ce pouvoir organisateur cette perte d'emplois équivaut-elle?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, les éléments auxquels vous faites référence s'appuient sur un travail d'analyse mené par WBE avec l'aide de consultants externes. Je rappelle que ce travail consiste en des projections inspirées d'un certain nombre d'hypothèses qu'il s'agit donc d'interpréter prudemment. Ces projections ne constituent pas de prédiction figée de l'évolution de la situation financière de l'organisme public. Néanmoins, les travaux qui nous intéressent mettent en exergue les défis auxquels WBE est confronté dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et des évolutions structurelles qui concernent le secteur de l'enseignement dans son entièreté.

Par ailleurs, les services de WBE poursuivent le développement d'outils et d'initiatives dont le dessein est le renforcement du pilotage budgétaire des établissements scolaires. Le déploiement de tableaux de bord financiers s'inscrit dans ce cadre et ambitionne de faciliter l'accès des directions aux informations utiles et d'améliorer leurs capacités d'analyse et de gestion.

En ce qui concerne les effectifs et les chargés de mission, les données transmises par WBE permettent de concrétiser plusieurs évolutions en cours. Notamment, celles-ci comprennent le gel du recrutement ou du remplacement représentant environ 60 ETP.

Au sujet de la réforme des chargés de mission, également appelée «réforme 5.2», les informations provenant de WBE font état, à ce stade, d'une incidence chiffrée à 3,6 millions d'euros pour 2026. Il s'agit d'un ordre de grandeur indicatif qui doit être analysé avec prudence dans la mesure où il dépend des modalités finales de mise en œuvre.

Enfin, concernant les conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA), la réforme des chargés de mission, appelée «réforme 5.4», conduirait à une adaptation de l'ordre de 26 à 27 ETP. Dans ce cadre, les informations disponibles montrent que l'incidence de l'instauration de cette réforme serait plus importante pour WBE.

Ces différents éléments de réponse doivent être appréhendés dans leur globalité et sur le long terme dans un contexte d'évolution organisationnelle et budgétaire qui concerne l'ensemble du secteur de l'enseignement. Dans ce cadre, WBE poursuit un travail d'adaptation et d'optimisation de son organisation afin de garantir la continuité de ses missions essentielles. Le gouvernement demeure attentif à la situation de WBE et à sa capacité à assurer ses missions durablement. Les conséquences des différentes évolutions actuelles feront l'objet d'une analyse dans le cadre du suivi budgétaire et des outils de gestion de WBE pour en apprécier les effets concrets sur le long terme. Ces informations pourront aussi être prises en considération lors de travaux portant sur le futur contrat de gestion de WBE qui constitue l'un des instruments de gouvernance de l'institution dans une logique de cohérence entre les objectifs et les moyens.

Pour terminer, je rappelle que WBE demeure le pouvoir organisateur de l'enseignement officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, ses spécificités doivent être prises en compte dans l'analyse globale des politiques de l'enseignement et dans les arbitrages à venir. L'objectif reste inchangé: permettre à WBE de poursuivre ses missions dans des conditions optimales, au service des élèves et des équipes éducatives.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, vous nous dites que vous avez fait appel à des consultants, mais que les projections doivent être prises avec prudence.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Ce n'est pas moi qui ai fait appel à des consultants, c'est WBE.

Mme Özlem Özen (PS). – Vous nous dites donc que WBE a fait appel à des consultants, que ce sont juste des projections et que ces chiffres doivent être pris avec toute la prudence requise. Dès lors, nous ne savons toujours pas si vous confirmez ou non ces chiffres qui figurent dans le rapport de WBE. Pourtant, ces derniers laissent craindre une véritable catastrophe pour les 500 établissements du réseau: 88 % des écoles sont annoncées en déficit dans quelques années et l'administration pourrait perdre au moins 17 % de son personnel. Des licenciements vont avoir lieu, des investissements vont être reportés et des bâtiments vont se dégrader davantage, alors qu'ils sont déjà dans un état préoccupant. *In fine*, ce sont les élèves et les travailleurs qui vont payer le prix de ces choix politiques.

Je rappelle quand même que la Fédération Wallonie-Bruxelles a l'obligation constitutionnelle de garantir un enseignement public officiel accessible à tous. Or, depuis le début de la législature, tout le monde vous alerte sur le sous-financement de l'école et plus particulièrement de WBE. Aujourd'hui, nous en voyons les conséquences.

J'y vois un réel manque de vision politique et ce que je découvre aujourd'hui, et qui continue à me choquer, c'est que vous n'avez toujours pas procédé à votre analyse fine. Je continuerai à vous interroger à ce sujet, car c'est plus qu'inquietant.

1.4 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Gestion de crise dans un établissement scolaire de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous interroge au sujet de la situation particulièrement préoccupante que continue de connaître l'Athénée royal du Sippelberg et, plus largement, au sujet de la gestion institutionnelle des crises lorsqu'un établissement scolaire se trouve au cœur d'accusations graves et fortement médiatisées.

Depuis plusieurs mois, cet établissement fait l'objet de nombreuses révélations médiatiques portant sur des faits présumés de harcèlement moral, de harcèlement à caractère sexuel, de dysfonctionnements relationnels et de situations impliquant différents membres du personnel. Plus récemment, la presse a fait état d'échanges intervenus entre certains membres du personnel et des élèves dans le cadre même de ce dossier. Ces nouveaux éléments, s'ils sont confirmés, interrogent notamment sur la place occupée par les adultes dans la gestion de cette situation, sur les modalités d'accompagnement des élèves ayant subi des manipulations et sur les conséquences que peut avoir l'exposition médiatique d'un dossier aussi sensible.

Bien entendu, la plus grande prudence s'impose. Des procédures sont en cours et il ne nous appartient pas de nous substituer aux autorités chargées d'établir les faits et les responsabilités éventuelles. Néanmoins, cette affaire soulève plusieurs questions relatives au rôle des institutions scolaires lorsqu'elles sont confrontées à une crise de cette ampleur.

Quel est l'état d'avancement du dossier? Quel est le suivi effectué par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)? Où en sont les différentes procédures et enquêtes? Quelles mesures ont-elles été prises jusqu'à présent et quels constats tirez-vous aujourd'hui de la situation? Les éléments récemment rapportés dans la presse ont-ils conduit WBE à entreprendre de nouvelles vérifications ou à adapter son analyse du dossier? Comment WBE accompagne-t-il aujourd'hui les élèves directement ou indirectement concernés par cette situation? Des dispositifs spécifiques de soutien psychologique, éducatif ou social sont-ils prévus? Quel

accompagnement est-il organisé pour les équipes éducatives et administratives de l'établissement, qui doivent continuer à exercer leurs missions dans un contexte particulièrement difficile?

Par ailleurs, lorsqu'un membre du personnel fait l'objet d'accusations graves, quelles garanties existent-elles afin d'assurer à la fois la protection des élèves et le respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence des personnes concernées? Plus largement, dispose-t-on aujourd'hui, au sein de WBE ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de protocoles spécifiques pour la gestion des crises fortement médiatisées impliquant des établissements scolaires? Comment veille-t-on à éviter que la médiatisation d'un dossier entraîne des conséquences disproportionnées sur les élèves, les équipes ou les personnes visées avant même l'aboutissement des procédures?

Enfin, vous êtes également ministre des Médias. Dès lors, quel regard portez-vous sur l'équilibre parfois délicat entre le nécessaire travail d'information du public et la protection des personnes concernées, en particulier lorsqu'il s'agit d'élèves mineurs ou de membres du personnel faisant l'objet de procédures toujours en cours? Existe-t-il, selon vous, des bonnes pratiques ou des points de vigilance spécifiques qui mériteraient d'être rappelés dans les situations de ce type?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je commencerai par rappeler quelques principes essentiels.

Tout d'abord, WBE est un pouvoir organisateur autonome: sous le contrôle de son conseil d'administration, composé notamment de membres désignés par notre Parlement, il assume la responsabilité de la gestion et du bon fonctionnement des établissements d'enseignement. En ma qualité de ministre de tutelle, il ne m'appartient pas d'intervenir dans la gestion quotidienne de l'institution.

Toutefois, je confirme que WBE dispose des services nécessaires pour assurer l'accompagnement et le soutien des établissements dans le cas de difficultés juridiques, disciplinaires, organisationnelles ou psychosociales. WBE veille à apporter un suivi approprié à toute situation qui le nécessite, dans le cadre de ses missions et de son organisation.

S'agissant du traitement de situations individuelles, il est essentiel que les procédures se déroulent dans un cadre de stricte confidentialité. Cela garantit à la fois le bon déroulement des investigations, le respect des droits de la défense, la protection des personnes concernées et le bon fonctionnement des établissements. Par ailleurs, il est essentiel de garantir un cadre de confidentialité stricte pour assurer le bon déroulement des procédures. Cette exigence vise à garantir à la fois la sérénité des investigations, le respect des droits des personnes concernées, le bon fonctionnement des établissements et la protection de l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

Dans ce contexte, il est important que les informations relatives à des situations individuelles fassent l'objet de la plus grande prudence lors de leur diffusion et dans leur interprétation. Cela permet d'éviter toute spéculation ou toute interprétation prématurée susceptible de nuire au déroulement des procédures ou de porter atteinte aux personnes impliquées.

Enfin, au sujet des garanties existantes lorsqu'un membre du personnel fait l'objet d'accusations graves, je rappelle qu'il est possible d'activer des mécanismes comme l'écartement préventif ou la suspension provisoire. Ces mesures, qui ne constituent pas des sanctions et ne préjugent en rien de la réalité des faits, permettent d'assurer, le cas échéant, la protection des élèves et des équipes et le bon déroulement des procédures d'instruction.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé un certain nombre de principes. Ce sont, d'une part, des principes presque constitutionnels, tels que les droits à la défense, et, d'autre part, des principes de bonne gestion de WBE. Les différentes procédures en cours doivent assurer la sérénité, comme vous le dites, ainsi que le bon fonctionnement de l'institution et la protection de ses membres. Je ferai tout de même remarquer que, même si ces procédures visent à éviter la spéculation, elles n'empêchent pas les sorties médiatiques à répétition, qui continuent à entacher l'image et la réputation de l'Athénée royal du Sippelberg.

Vous n'y êtes pour rien, je le conçois, mais il convient de ne pas tergiverser. Tant que les procédures n'aboutissent pas et que de nouveaux faits sont révélés, le moulin médiatique est relancé. L'image de l'établissement en est ternie et les principaux intéressés, notamment ceux qui font l'objet des procédures d'écartement ou de suspension, ne voient pas de sortie de crise. Il convient donc d'inciter WBE à faire diligence pour mener à bien ces enquêtes, à charge ou à décharge, et faire en sorte que l'Athénée royal du Sippelberg reprenne un fonctionnement normal, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et que ses équipes éducatives et ses élèves retrouvent la sérénité.

1.5 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Monitoring dans la fonction publique et impact des mesures d'économie»

Mme Özlem Özen (PS). – La circulaire relative à l'élaboration du budget 2027 prévoit que les administrations transmettent des estimations détaillées des charges de personnel en tenant compte des décisions budgétaires adoptées en 2026 et de l'impact des mesures prises par les autres niveaux de pouvoir. Elle demande notamment de préciser l'évolution des effectifs, les départs et les recrutements prévus ainsi que leurs incidences financières respectives. Ces éléments sont particulièrement importants alors que le gouvernement a engagé des économies significatives avec une politique de réduction drastique des effectifs, reposant notamment sur la limitation des remplacements à un sur cinq.

Madame la Ministre, quelle est l'évolution projetée des effectifs de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2024 à 2029? Combien de départs et combien de recrutements sont-ils actuellement anticipés? Pouvez-vous ventiler ces données par administration et organisme d'intérêt public (OIP)? Quelle est la ventilation par administration générale de l'effort de non-remplacement?

Quel est le montant de l'économie actualisé sur la base de la hausse de l'inflation et des indexations salariales par rapport aux hypothèses retenues lors de l'adoption de ces mesures d'économie? Combien cela représente-t-il d'effectifs en moins? Quelles sont les différentes demandes formulées à la fonction publique dans la note gouvernementale relative à l'ajustement budgétaire 2026? Quel est leur impact attendu sur les effectifs et les dépenses de personnel? Enfin, quelle est la liste complète des incidences des décisions votées et prévues par d'autres entités fédérées? Quel est leur impact budgétaire?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, je vous confirme que les travaux de projection budgétaire de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont toujours en cours de consolidation. Ils s'inscrivent dans le suivi des décisions gouvernementales adoptées lors du conclave budgétaire. Ces travaux ont pour objectif d'affiner progressivement les estimations sur la base des données administratives disponibles et des paramètres retenus par le gouvernement, notamment dans le droit fil de la trajectoire budgétaire à l'horizon 2029.

Plusieurs hypothèses de travail ont été établies sur l'évolution des effectifs et la politique de remplacement des départs. Après ajustement tenant compte des activités considérées comme critiques, le taux de remplacement moyen a été revu à 54,47 %. Ce taux moyen recouvre des situations différenciées selon les administrations générales en fonction du niveau de criticité des missions. À titre indicatif, selon les entités, il varie de manière significative allant d'environ 27 % pour certaines administrations à plus de 80 % pour d'autres, en fonction de la part de missions critiques et des priorités opérationnelles définies. Sur une base moyenne d'environ 300 départs définitifs par an, nous estimons qu'en 2026 environ 163 postes seraient remplacés tandis qu'environ 137 ne le seraient pas. Ce taux est appelé à être revu annuellement en fonction de l'évolution des départs et du suivi budgétaire.

En ce qui concerne la trajectoire globale des effectifs, les projections actuelles indiquent une réduction nette de 8 % à l'horizon 2029, soit environ 548 équivalents temps plein (ETP) pour un effectif global estimé à environ 6 297 agents. Ces projections doivent cependant être interprétées avec prudence dans la mesure où elles dépendent directement des paramètres économiques retenus, notamment l'indexation et l'évolution de la masse salariale. À titre indicatif, les hypothèses actuellement utilisées intègrent une évolution moyenne annuelle de la masse

salariale tenant compte de l'indexation et de l'ancienneté, ce qui a un impact significatif sur les besoins de financement à moyen terme. Sur cette base et afin de respecter la trajectoire budgétaire fixée par le gouvernement, l'effort global estimé à l'horizon 2029 est de l'ordre de 65,58 millions d'euros.

L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans un cadre plus large de mesures et de leviers identifiés par l'administration afin de contribuer au respect de la trajectoire budgétaire fixée par le gouvernement. Ces leviers concernent à la fois l'évolution des effectifs, l'organisation du travail ainsi que différents paramètres ayant un impact direct ou indirect sur la masse salariale et les dépenses de fonctionnement. Dans cette perspective, le taux de remplacement constitue un élément central des projections, mais il s'inscrit dans une approche globale combinant plusieurs variables de gestion et d'ajustement. Les travaux de suivi et de monitoring permettent précisément d'intégrer progressivement ces paramètres afin d'assurer une vision consolidée de l'évolution des dépenses de personnel.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, vous nous dites que les travaux sont en cours, que les estimations doivent encore être affinées et que les projections doivent être lues avec prudence. Remplacer seulement un départ sur cinq, c'est quand même 20 %. Ce n'est donc pas un petit ajustement budgétaire! Vous nous dites que, dans certains services, ce sera 80 %, dans d'autres, 27 %. Dans tous les cas, ce sont des bureaux où des collègues partent, et ils ne seront pas remplacés. Cela signifie que certains services devront continuer à faire le même travail avec beaucoup moins. Cela donnera des agents sous pression, des délais qui s'allongent, des dossiers qui s'accumulent et, évidemment, des citoyens qui devront attendre un peu plus.

J'aimerais en savoir plus et, surtout, les agents veulent en savoir plus sur les postes qui disparaîtront, le nombre exact de personnes concernées et le nombre de services qui seront touchés. Aujourd'hui, les personnes concernées sont, à nouveau, dans l'incertitude la plus totale. À force de demander aux agents de faire toujours plus avec moins, il ne faudra pas s'étonner que certains services n'arrivent tout simplement plus à suivre et à remplir leurs missions.

1.6 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Versement des subventions dans le cadre du plan-programme»

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, plusieurs fédérations sportives m'ont récemment fait part de leurs inquiétudes concernant leur plan-programme et, plus particulièrement, le versement des subventions qui y sont liées. Selon les informations qui m'ont été transmises, certaines démarches à effectuer en mars n'auraient toujours pas été effectuées aujourd'hui. Cette situation suscite une forte incertitude des fédérations concernées. Elles craignent en effet que ce retard entraîne des conséquences directes sur l'octroi des subventions auxquelles elles peuvent prétendre. Or ces moyens financiers sont indispensables à leur bon fonctionnement, notamment pour l'organisation de formations destinées

aux moniteurs, aux entraîneurs et aux encadrants sportifs. Un versement devrait être réalisé au cours du premier semestre, en application des articles 37, § 4, 4°, et 42, § 5, du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

Par ailleurs, je vous ai déjà interrogée l'année dernière sur les mêmes difficultés que les fédérations sportives avaient rencontrées, à cause du retard de votre cabinet. Il s'agit donc d'exactly la même situation. Les démarches administratives nécessaires au programme de formation des cadres sportifs ont-elles bien été réalisées cette année dans les délais requis? Les fédérations sportives doivent-elles craindre un retard ou une remise en cause du versement des subventions liées à ces formations? Pouvez-vous garantir que les fédérations recevront bien l'ensemble des moyens prévus, afin de poursuivre leurs activités et d'organiser les formations nécessaires? Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre afin d'éviter que des situations de ce type se reproduisent, alors que des inquiétudes similaires avaient déjà été exprimées l'année dernière?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, les démarches administratives prévues dans le cadre des plans-programmes sont en cours. Conformément aux dispositions réglementaires applicables, différents niveaux et acteurs institutionnels sont mobilisés. Ma volonté n'est pas de laisser ces démarches sans prise en charge. Néanmoins, leurs traitements s'inscrivent dans un calendrier administratif global qui peut générer une impression de manque de visibilité chez les fédérations sportives. Notons également qu'il est nécessaire de mener une analyse approfondie à différents niveaux afin de s'assurer de la juste distribution des moyens.

Je souhaite rassurer les fédérations sportives: les subventions liées à leur plan-programme ne sont pas remises en cause. Les décalages éventuels relèvent plus de la complexité des procédures et de l'articulation entre plusieurs dispositifs de financement, plutôt que d'une volonté de retarder ou de restreindre les moyens octroyés. Les versements restent encadrés par les articles réglementaires en vigueur. Dans cette optique, tout est mis en œuvre pour que les fédérations sportives disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux attentes du sport de haut niveau, dans le respect des cadres budgétaires et administratifs définis. L'objectif est d'assurer la continuité et la qualité de leurs missions.

Les inquiétudes des fédérations mettent en évidence la nécessité non pas de désigner des responsabilités, mais d'engager une réflexion structurelle à moyen terme et à long terme. Je compte m'inscrire dans cette dynamique en regroupant, coordonnant et clarifiant les actions à mener en ce qui concerne les subventions, particulièrement pour le sport de haut niveau. L'objectif est d'améliorer, dans les années à venir, la stabilité, la lisibilité et la cohérence des informations transmises aux fédérations grâce à une meilleure articulation entre les différents mécanismes

existants, un dialogue renforcé avec l'ensemble des acteurs concernés et une meilleure prévisibilité des subventions accordées sur la durée d'une olympiade.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, vous dites que le travail est en cours, mais les opérateurs de terrain sont inquiets, car les fédérations sportives attendent les subventions. Pour beaucoup de structures, ces moyens conditionnent en effet directement leur fonctionnement au quotidien ainsi que leur capacité à former et à maintenir leur activité. Des entraîneurs, des moniteurs ont besoin de savoir ce qu'il en sera pour pouvoir travailler correctement ou organiser des formations.

Quand les versements prennent du retard, ce sont des organisations entières qui se retrouvent fragilisées, ces dernières étant dans l'impossibilité d'exercer leurs missions. Le problème, c'est que ce n'est pas la première fois que vous avez du retard. L'année passée, votre négligence a entraîné des conséquences sur le fonctionnement des fédérations sportives. Aujourd'hui, elles ont le sentiment de revivre exactement la même situation et sont dans la même incertitude.

Vous dites qu'il est nécessaire de mener une réflexion, mais la nécessité est de vous en tenir à vos engagements et de payer ces subventions au premier trimestre 2026. À un moment, il faut entendre la fatigue du terrain. Vous semblez rester aveugle et sourde. C'est un manque de prévisibilité de votre part et un manque de respect vis-à-vis du travail fourni par les fédérations du secteur au quotidien. Ainsi, arrêtez de parler de réflexion ou de travail en cours. Il s'agit d'une mauvaise gestion qui entraîne des conséquences sur le fonctionnement des fédérations sportives. Je vous enjoins de faire le nécessaire et de verser les sommes dues afin qu'elles puissent travailler correctement.

1.7 Question de M. Massaki Mbaki, intitulée «Plaintes de la CGSP RTBF contre l'émission "C'est vous qui le dites"»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, nous avons déjà abordé à maintes reprises au sein de notre Parlement la question de la liberté journalistique. Aujourd'hui, ce sujet revient puisque l'émission de radio de VivaCité «*C'est vous qui le dites*» a de nouveau fait l'objet de menaces. J'apprécie particulièrement cette émission, qui donne la parole aux citoyens. Son avantage est qu'il ne faut pas nécessairement être un expert pour s'y exprimer. Il y a une liberté assez importante. Malgré tout, les animateurs n'hésitent pas à recadrer les intervenants lorsque cela est nécessaire.

Le fait que cette émission ait fait l'objet de menaces à plusieurs reprises nous inquiète. Ce programme contraste peut-être avec d'autres émissions, qui proposent des discussions avec des experts qui ont été choisis et qui véhiculent souvent certaines idéologies. À travers «*C'est vous qui le dites*», il est important de donner la parole aux citoyens, même si elle dérange, car elle est tout à fait légitime.

Lors de l'édition du 21 mai, l'équipe de cette émission, qui a pour objectif de débattre de l'actualité, a questionné la réforme de l'enseignement et les grèves qui l'ont accompagnée. Si ce débat reste tout à fait légitime, les représentants des syndicats CGSP IRB RTBF et CGSP IRW RTBF sont montés au créneau, et ont menacé d'introduire une plainte pour diffamation ainsi qu'une plainte pour manquement déontologique. La raison en est le titre de l'émission: «Le chantage des enseignants», qui avait pour objectif d'ouvrir le débat entre toutes les parties.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur ce sujet? Pensez-vous qu'un manquement déontologique ait pu avoir lieu en raison d'un titre posant les bases du débat? Comment rassurer les équipes de cette émission du service public – qui a fait du débat sa marque de fabrique – concernant le respect de leur liberté journalistique? Je tiens à souligner le fait que ce programme remplit son rôle en cohérence avec le cadre du contrat de gestion de la RTBF.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les libertés éditoriale et journalistique sont des piliers fondamentaux de notre démocratie et doivent, à ce titre, être pleinement respectées. Je regrette que cette exigence ne s'applique qu'à une partie de la population.

Dans ce cadre, la volonté d'une émission comme «*C'est vous qui le dites*» est de confronter les idées, y compris de manière audacieuse, afin de mettre en débat des points de vue divergents sur des sujets d'actualité de personnes provenant de tous les horizons. Ainsi, c'est cette confrontation, lorsqu'elle s'inscrit dans le respect du pluralisme, qui enrichit le débat démocratique.

Selon les informations en ma possession à ce stade, les plaintes que vous évoquez ont été annoncées, mais ne sont pas encore instruites. Aucune instance compétente ne s'est donc, pour l'instant, prononcée. En tant que ministre, il ne m'appartient pas de qualifier juridiquement ou déontologiquement un titre ni de me substituer aux organes compétents qui, le cas échéant, examineront ces questions en toute indépendance.

Néanmoins, s'il est de droit pour chacun, y compris les organisations syndicales, de critiquer un traitement médiatique ou de contester une formulation, il est essentiel, en revanche, de veiller à ce que ces critiques répétées ne se transforment pas en pressions pouvant restreindre la liberté des journalistes ou affaiblir le débat public. Un titre peut, certes, heurter certaines sensibilités, mais il relève avant tout d'un choix éditorial visant à susciter la réflexion et le débat. La liberté journalistique implique aussi la possibilité de formuler des angles éditoriaux forts pour autant que le débat permette ensuite la pluralité des points de vue, la contradiction et le respect des personnes. C'est pourquoi les journalistes ne peuvent exercer le métier sous la menace permanente de poursuites.

Je sais que la RTBF, en tant que service public, est attachée à l'indépendance rédactionnelle de ses équipes. Ses choix éditoriaux relèvent de la responsabilité des professionnels de l'information, dans le respect des règles déontologiques et des procédures internes. En ce sens, les mécanismes existants offrent des garanties essentielles pour concilier liberté des journalistes et respect des règles professionnelles.

Par ailleurs, je rappelle que la RTBF a pour mission d'encourager le débat, de donner la parole à tous les citoyens et d'interagir avec tous les publics, conformément à son contrat de gestion. En cela, l'émission *«C'est vous qui le dites»* s'y inscrit pleinement. La RTBF m'assure qu'elle continuera à garantir à ses équipes un environnement leur permettant d'exercer leur mission de manière indépendante, pluraliste et responsable.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je persiste et signe: il s'agit donc de menaces qui n'ont pas été mises à exécution. Ces menaces ont d'une certaine manière pour but de faire taire les animateurs. Face à cela, vous avez très bien fait de souligner que la RTBF donnait la liberté à l'ensemble de ses animateurs ou journalistes de présenter les faits. Il est important d'envoyer un message clair aux bien-pensants. Cette liberté doit demeurer et primer pour l'ensemble de nos citoyens qui écoutent chaque jour notre service public.

1.8 Question de M. Massaki Mbaki, intitulée «Présentation controversée de l'exposition "Beldavia" par la RTBF sur TikTok»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Dans le cadre de cette polémique, l'émission *«Mise à jour»* de la RTBF a proposé une vidéo décrivant l'exposition *«Beldavia»* qui se déroule jusqu'à la fin du mois de juin à La Fonderie de Molenbeek-Saint-Jean. Si cette exposition a pour objectif de porter un regard critique sur les conditions de vie des migrants au cours de leur parcours, la manière dont la RTBF en a assuré la promotion sur les réseaux sociaux apparaît, *a minima*, maladroite.

Ainsi, les différents intervenants étaient amenés à participer à un jeu de rôle, sous la forme d'un *escape game*, consistant à se mettre dans la peau d'un migrant et à tirer la «roue de l'infortune» qui détermine le profil d'une personne étrangère. La réaction des participants, déçus ou choqués lorsqu'ils se voyaient attribuer le profil d'une personne étrangère, m'a particulièrement heurté. L'émission a été retirée des réseaux juste après le début de la polémique. La diffusion d'émissions de ce type doit être encadrée et s'inscrire dans un contexte clair.

Madame la Ministre, avez-vous été informée de cette séquence et des réactions qu'elle a suscitées sur les réseaux sociaux? Comment évaluez-vous cette séquence au regard des missions de service public confiées à la RTBF? À votre connaissance, quelles suites la RTBF a-t-elle données à cette publication sur les réseaux sociaux?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Selon les informations qui m’ont été communiquées, la RTBF a décidé de faire un reportage diffusé par « *Mise à jour* » sur l’exposition « *Beldavia* », dans le respect de son indépendance éditoriale, des valeurs de diversité et de cohésion sociale. Ce reportage ne se voulait pas être une opération de promotion de l’exposition de ses organisations, mais un traitement journalistique d’un sujet d’intérêt général portant sur les parcours migratoires, les difficultés d’intégration, les discriminations et les obstacles administratifs auxquels certaines personnes peuvent être confrontées. L’exposition constituait le support et le point de départ du reportage, réalisé avec la participation active de jeunes étudiants qui, en accord avec leur école et leurs professeurs, ont visité l’exposition et se sont immergés dans le parcours proposé.

L’objectif du sujet était de documenter l’expérience vécue par ces jeunes participants et de recueillir leur réaction face à cette exposition immersive. La publication a suscité certaines réactions critiques sur les réseaux sociaux, suivies avec attention par l’équipe éditoriale de la RTBF. Lorsque la modération est devenue particulièrement complexe et que la RTBF a estimé que les jeunes apparaissant dans la vidéo risquaient d’être exposés à du *bashing* ou à des attaques personnelles, la RTBF a pris la décision d’archiver la vidéo. Il s’agit d’une mesure exceptionnelle. Cette décision n’a pas été motivée par une remise en cause du traitement journalistique lui-même, mais par une volonté de protéger les mineurs présents dans le reportage, sans parler des journalistes et des collaborateurs de « *Mise à jour* ».

Par ailleurs, l’équipe éditoriale a pris contact avec les élèves concernés ainsi qu’avec leurs enseignants, afin de leur faire part de son soutien et de leur assurer que la situation ne leur causerait pas de préjudice. La polémique a ensuite pris une nouvelle ampleur lorsqu’une influenceuse a repris et diffusé des extraits du reportage sur les réseaux sociaux, sans l’autorisation de la RTBF et en dehors de leur contexte éditorial initial. Cette diffusion secondaire et biaisée a largement contribué à amplifier la controverse et à modifier la perception du contenu auprès d’une partie du public.

Parallèlement, la RTBF a discuté avec les partenaires du projet afin de comprendre leurs préoccupations et d’analyser la réception du reportage. Enfin, dans un souci de transparence vis-à-vis du public, la RTBF réfléchit à la publication d’un article sur « *RTBF Inside* ». L’idée n’est pas de relancer une polémique, mais d’expliquer la démarche journalistique, de remettre le sujet dans son contexte, d’expliquer les raisons qui ont conduit à son archivage et d’apporter un éclairage sur les mécanismes de circulation et de réappropriation, voire de manipulation des contenus sur les réseaux sociaux.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je comprends la démarche et l’objectif de base est tout à fait louable. Néanmoins, on parle de jeunes

étudiants qui se sont retrouvés exposés malgré eux, alors qu'ils ont certainement suivi une volonté pédagogique de comprendre le parcours des migrants. Il est important de contextualiser les choses, comme vous l'avez fait dans votre réponse. Nous espérons que cet incident servira de leçon à la RTBF, de manière que l'on puisse reproduire ce type d'actions dans un contexte plus clair.

À l'heure des réseaux sociaux et compte tenu de leur dangerosité – surtout pour les jeunes, qui peuvent se retrouver exposés en quelques secondes –, il est important que la RTBF vérifie systématiquement que les informations qu'elle transmet sont bien comprises et contextualisées.

1.9 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Dispositif de la RTBF pour la Coupe du monde de football»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, la Coupe du monde de football commence dans deux jours: 16 villes, 34 jours de compétition, 48 équipes et 104 rencontres à suivre sur la RTBF. Cette dernière détient les droits de diffusion en langue française pour la Belgique et couvrira l'intégralité des matches du tournoi, qui se terminera le 19 juillet.

Retransmission des matches en direct, consultants et envoyés spéciaux, studio, émissions spéciales: un important dispositif a été conçu pour que les téléspectateurs ne perdent pas une miette du spectacle. Les auditeurs et les internautes n'ont pas été oubliés, puisque nous pourrons suivre les matches sur Auvio. Autrement dit, il sera possible de regarder un match sur son smartphone, même en étant au travail. À noter que le casting a été largement ouvert aux femmes. C'est une évolution bienvenue, parce qu'il n'y a pas que les hommes qui aiment le foot.

Nous avons abordé à plusieurs reprises, au sein de notre commission, la question des droits et des sous-licences. L'échec des négociations visant à céder une partie des matches à une autre chaîne, à savoir RTL Belgium ou LN24, est regrettable, mais je ne vais pas y revenir.

Je souhaiterais néanmoins faire le point sur le dispositif prévu par la RTBF pour couvrir cet événement mondial. De quelle manière la couverture sera-t-elle déclinée en télévision, en radio, sur Auvio, sur le site internet et sur les réseaux sociaux? Des moyens humains et financiers ont-ils été spécifiquement dégagés pour cet événement? Des partenariats sont-ils prévus? Je pense par exemple aux médias de proximité.

Par ailleurs, je suis très attentif, depuis de nombreuses années, à la question de la diffusion des matches sur écran géant, que ce soit sur les places de nos villes et de nos villages, dans les clubs sportifs, dans le secteur associatif ou dans l'horeca. Je ne suis d'ailleurs pas le seul, puisque certains de mes collègues et moi-même avons voté en faveur d'une proposition de résolution à ce sujet lors de la précédente législature.

Il y a quelques jours, nous ignorions encore tout des conditions imposées par la RTBF pour encadrer ces diffusions publiques. Seraient-elles soumises au paiement de droits? Quels seraient les critères et les modalités de diffusion? J'ai enfin reçu les conditions de la RTBF et je voudrais connaître votre opinion à leur sujet.

J'estime que faciliter, ou du moins ne pas entraver, les diffusions publiques sur écran géant fait partie des missions de la RTBF, puisque ces diffusions créent du lien social et fédèrent les citoyens autour des valeurs du sport. Je voudrais savoir si vous êtes de mon avis.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, comme lors de chaque Coupe du monde, la RTBF mobilisera une part importante de sa rédaction sportive et de ses équipes techniques pour couvrir l'événement. Au-delà de l'aspect sportif, les journalistes de l'information générale seront également mis à contribution afin de traiter les enjeux politiques, économiques et sociétaux liés à l'événement, et ce, sur les différentes plateformes du service public. Les rencontres seront diffusées sur les antennes et les plateformes audiovisuelles de la RTBF, tandis que les rédactions radio, web et numérique assureront un suivi continu du tournoi, à travers des analyses, des reportages et des contenus complémentaires.

La RTBF n'a pas communiqué le montant consacré à la Coupe du monde, car ce dernier est considéré comme une information commercialement sensible. La RTBF indique toutefois que le budget de production sera inférieur à celui de l'édition 2022, et ce, malgré l'augmentation du nombre de matches, passés de 64 à 104. Une telle maîtrise des coûts passera notamment par une réduction du nombre d'envoyés spéciaux, un recours accru aux commentaires à distance pour certaines rencontres, l'adaptation de certains formats éditoriaux et la mutualisation de certaines dépenses avec la VRT. Nous regrettons néanmoins qu'aucun accord de partage des droits n'ait été conclu avec d'autres chaînes ayant manifesté un intérêt en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, les diffusions sur écran géant restent soumises aux conditions fixées par la Fédération internationale de football association (FIFA) et mises en œuvre par la RTBF. Selon les caractéristiques de l'événement lors duquel un match est diffusé, la retransmission est gratuite ou soumise au paiement d'une redevance, notamment dans le cadre d'activités commerciales ou en présence de partenaires ou de sponsors. Les conditions applicables ont été publiées le 27 avril 2026 à l'issue d'une concertation avec l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et Brulocalis. Elles précisent les modalités d'autorisation de diffusion, le montant des éventuelles redevances et les cas d'exemption prévus pour certains organisateurs et pour certaines manifestations.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je voudrais tout d'abord féliciter la RTBF pour le dispositif qu'elle va déployer afin de nous faire suivre cette

Coupe du monde. C'est un événement qui va fédérer les Belges. J'ai d'ailleurs suivi avec beaucoup d'attention le documentaire de Rodrigo Beenkens diffusé dimanche soir, qui a fait revivre un peu la fibre patriotique. Entre parenthèses, je regrette à titre personnel que Rodrigo Beenkens ne soit pas associé au dispositif de la RTBF pour la Coupe du monde, mais ce n'est pas le plus important.

Concernant le coût du dispositif, je sais que vous ne faites que répéter l'argument donné par la RTBF, mais je trouve qu'il est un peu fort de café de nous répondre qu'il s'agit d'une information commercialement sensible. Il faut arrêter le délire! Nous avons tout de même le droit de connaître le coût du dispositif conçu par la RTBF. Je ne demande pas ici combien la RTBF a payé la FIFA pour les droits de diffusion des matches, mais le coût du dispositif mis en place pour couvrir l'événement.

Concernant la diffusion des matches sur écran géant, les conditions me rassurent. Cependant, les conditions dans lesquelles la retransmission est gratuite restent très limitées. Il est logique que l'organisateur de la retransmission doive payer des droits de retransmission lorsqu'il fait payer les gens pour regarder le match. En revanche, lorsque le match est diffusé gratuitement sur la place du village et que tout le monde peut y assister, la retransmission n'est gratuite que si l'événement réunit moins de 250 spectateurs. Or, généralement, il y a plus de 250 personnes qui se rassemblent. Dans ce cas, les droits de retransmission peuvent s'élever à 1 500 euros s'il y a plus de 1 501 spectateurs présents. Ce montant reste relativement raisonnable, mais n'est tout de même pas anecdotique. Je trouve que cela aurait grandi la RTBF de pratiquer la gratuité pour les événements gratuits, mais je peux comprendre qu'il faille rentabiliser les droits de diffusion, dont nous ignorons le montant, puisqu'il s'agit là effectivement d'une information commercialement sensible. En revanche, Madame la Ministre, j'espère que vous avez connaissance du coût du dispositif mis en place par la RTBF pour couvrir l'événement. Si ce n'est pas le cas, c'est un peu étonnant.

1.10 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Avenir de la radio en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.11 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Extinction de la FM»

1.12 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Avis du collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur la modalité d'une éventuelle extinction de la FM»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Le numérique est partout autour de nous et la radio n'y échappe pas. Cette transition est inévitable, si bien qu'un avant-projet de décret encadrant une éventuelle extinction progressive de la FM a été soumis au

gouvernement. Ce texte prévoit également un allongement des futures autorisations radio de neuf à quinze ans.

À la fin du mois de mai, le Collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a rendu un avis sur cet avant-projet de décret. Si le secteur reconnaît la nécessité d'accompagner la transition numérique de la radio et de réduire à terme les coûts liés à la double diffusion FM et DAB+, il exprime de nombreuses réserves quant au contenu actuel du texte. Les opérateurs, dans leur majorité, ne sont pas favorables à l'allongement des futures autorisations de neuf à quinze ans. Ils privilégient plutôt une prolongation exceptionnelle de trois ans des autorisations actuelles afin de permettre une concertation approfondie sur l'avenir du paysage radiophonique.

Par ailleurs, le Collège d'avis du CSA considère que les critères retenus dans l'avant-projet de décret pour l'extinction de la FM ne constituent pas à eux seuls des garanties suffisantes. Il craint des déséquilibres concurrentiels et un éventuel débordement des radios étrangères sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces critères sont au nombre de trois: la radio numérique doit représenter plus de 85 % du temps d'écoute total des auditeurs; moins de 10 % d'auditeurs doivent encore écouter la radio analogique; enfin, au moins 80 % des radios qui diffusent à la fois en analogique et en numérique doivent être favorables à l'extinction.

Madame la Ministre, quelle lecture faites-vous de l'avis rendu par le Collège d'avis du CSA? La concertation sera-t-elle étendue, comme demandé dans l'avis? Les autorisations seront-elles prolongées le temps de la concertation? Les trois critères prévus pour l'extinction de la FM seront-ils modifiés et renforcés comme le souhaite le Collège d'avis du CSA?

Quelles garanties supplémentaires le gouvernement entend-il instaurer afin d'assurer la pérennité des radios, en particulier des radios locales, associatives et indépendantes? En effet, celles-ci n'ont pas toujours les moyens de diffuser en numérique et continuent donc de le faire en FM. Je rappelle que la radio est le média gratuit par excellence, puisqu'il ne faut pas grand-chose pour l'écouter; un petit poste de radio suffit et ne coûte rien du tout. Comme mes collègues qui se sont exprimés récemment à ce sujet, je considère qu'il est important que la radio gratuite, vecteur d'information et d'alerte en cas de grise, perdure.

Mme Sabine Roberty (PS). – Le CSA a récemment rendu son avis sur l'avant-projet de décret visant à organiser les conditions d'une éventuelle extinction de la diffusion radio en FM au profit du numérique. Cet avis est particulièrement éclairant, car il met en évidence une convergence assez large du secteur autour d'un constat: le texte, tel qu'il est actuellement envisagé, apparaît incomplet, dans la mesure où il se limite essentiellement à définir un mécanisme technique

d'extinction de la FM, sans l'inscrire dans une véritable vision globale et structurée de la transition numérique de la radio.

Les acteurs du secteur, qu'il s'agisse des éditeurs, des radios indépendantes ou du CSA lui-même, insistent tous sur la nécessité d'aller bien au-delà de simples critères d'audience ou de seuils techniques et d'intégrer cette réforme dans une approche plus large, englobant le financement du DAB+, la coordination avec les autres entités, les soutiens économiques et les conditions de distribution, de visibilité et de découvrabilité dans l'univers numérique.

Un point revient de manière particulièrement forte dans les contributions du terrain: la situation du Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR). Aujourd'hui, ce dernier est fortement sollicité pour des missions très diverses, ce qui crée une tension croissante sur ses ressources. Or, de nombreux acteurs plaident pour un recentrage de ce fonds sur sa vocation première, à savoir le soutien à la création radiophonique. Ils demandent dès lors que le financement de maRadio.be soit sorti de ce dispositif et pris en charge dans un cadre distinct, plus cohérent avec les défis liés à la transition numérique.

Par ailleurs, une autre demande importante et convergente du secteur concerne la nécessité de se donner du temps. Plusieurs acteurs recommandent en effet une prolongation exceptionnelle des licences actuelles de trois ans afin de permettre une concertation approfondie, sereine et coordonnée entre le gouvernement, les éditeurs francophones et flamands ainsi que les pays voisins, dans un contexte de transition encore largement inachevée.

Madame la Ministre, où en est aujourd'hui l'avant-projet de décret? Quel est votre calendrier pour ce texte et à quel moment envisagez-vous une présentation en commission? Entendez-vous faire évoluer cet avant-projet de décret afin de l'inscrire davantage dans une vision globale et structurée de l'avenir de la radio en Fédération Wallonie-Bruxelles comme le préconise l'avis du CSA? Notamment, êtes-vous favorable à l'idée d'une prolongation exceptionnelle de trois ans des licences actuelles afin de permettre une concertation approfondie? Comment envisagez-vous d'assurer une coordination avec les autres Communautés de notre pays et les pays limitrophes afin d'éviter les effets négatifs d'une extinction non harmonisée?

Une réforme du FACR est-elle envisagée afin de garantir sa soutenabilité et de préserver sa mission première de soutien à la création radiophonique? En particulier, le gouvernement envisage-t-il de sortir le financement de maRadio.be du FACR, comme demandé par une large partie du secteur?

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Le Collège d'avis du CSA a récemment rendu un avis sur l'avant-projet de décret relatif aux conditions d'une éventuelle extinction de la diffusion FM et à l'allongement de la durée des futures autorisations radio. Cet avis souligne l'importance d'inscrire la transition numérique de

la radio dans une réflexion plus large sur l'avenir du paysage radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il met notamment en évidence plusieurs questions liées au déploiement du DAB+, à la visibilité des radios dans les environnements numériques, à la coordination avec les autres Communautés et les pays voisins, ainsi qu'à la situation particulière des radios indépendantes. Le Collège d'avis insiste également sur la nécessité d'une concertation approfondie avec les acteurs concernés afin d'accompagner cette évolution dans les meilleures conditions.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cet avis? Quels enseignements en tirez-vous pour la poursuite des travaux sur ce dossier? Comment envisagez-vous de répondre aux préoccupations exprimées concernant les conditions structurelles nécessaires à la réussite de la transition numérique, en particulier pour les radios indépendantes? Enfin, quel est le calendrier de ce chantier important pour l'avenir du secteur radiophonique?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'avenir de la radio en Fédération Wallonie-Bruxelles est un sujet à la fois majeur et particulièrement complexe. Il touche à des questions technologiques, économiques, culturelles et démocratiques, qui méritent d'être abordées avec sérieux et concertation.

Ces derniers mois, j'ai souhaité aller à la rencontre des acteurs du secteur afin de mieux appréhender la diversité de leurs réalités et de leurs préoccupations. J'ai notamment visité des radios associatives, comme Radio Prima à Liège, des radios provinciales, comme Sud Radio à Mons, ainsi que des radios de réseaux, telles que NRJ et Nostalgie. Ces échanges ont été particulièrement précieux. Ils ont confirmé la richesse du paysage radiophonique de notre Fédération et aussi la diversité des attentes et des défis, parfois très différents selon les opérateurs concernés.

Par ailleurs, j'ai bien reçu, le 13 mai dernier, l'avis du Collège d'avis du CSA relatif à l'avant-projet de décret modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA»), dans la perspective d'une extinction future de la bande FM.

Je rappelle que l'objectif n'est pas d'imposer un basculement vers le DAB+, mais bien de permettre au secteur d'envisager, le moment venu, cette évolution de manière coordonnée. C'est précisément dans cette logique que trois critères ont été définis. Ces critères ne sont pas le fruit d'une décision unilatérale du gouvernement. Ils ont été proposés par les acteurs du secteur eux-mêmes et intégrés dans le texte adopté en première lecture.

Aujourd'hui, l'avis du CSA fait l'objet d'une analyse approfondie par mon cabinet et par le Service général de l'audiovisuel et des médias (SGAM). Dans le même temps, plusieurs acteurs du secteur m'ont sollicitée pour poursuivre le dialogue. Je les recevrai personnellement le 26 juin prochain afin d'entendre leurs

observations et leurs propositions avant d'envisager la suite du processus législatif. Je tiens d'ailleurs à ce que les prochaines étapes se construisent dans l'écoute et la concertation, car une transition de cette ampleur ne peut réussir que si elle est comprise et partagée par l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, concernant le FACR, je suis pleinement consciente des interrogations qu'il suscite, auprès tant des bénéficiaires que des contributeurs, à savoir les radios privées et la RTBF. Comme prévu lors des discussions budgétaires, une évaluation du dispositif est en cours. À cet égard aussi, je souhaite poursuivre les échanges avec le secteur avant de me prononcer sur d'éventuelles adaptations. Mon objectif est de disposer d'un diagnostic clair et partagé afin de garantir un mécanisme à la fois efficace, équilibré et adapté aux besoins du paysage radiophonique.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous avez choisi la bonne voie, à savoir celle de la concertation et de l'écoute. Vous allez sur le terrain, notamment pour visiter les locaux de NRJ et Nostalgie. Il importe de visiter également les petites radios associatives ou indépendantes qui n'utilisent pas le DAB+. Certaines y sont hostiles pour une raison que j'ignore, tandis que d'autres ne l'utilisent pas en raison des moyens importants que cela nécessite – pas tant le matériel en lui-même que les moyens pour assurer le fonctionnement du DAB+. Un représentant d'une de ces radios m'a ainsi indiqué que le DAB+ était comme une Ferrari. Une Ferrari, il faut l'assurer et lui mettre de l'essence. Monter en DAB+ représente ainsi des coûts plus élevés que la FM, ne fût-ce que pour le partage des pylônes. Soyez donc attentive à ces petites radios indépendantes, parce qu'elles participent au pluralisme. Même si leur audience n'est pas massive, il faut tenir compte de ces dernières.

Il faut aussi renforcer le déploiement du DAB+. Des campagnes ont été menées pour expliquer aux gens ce qu'était le DAB+, mais il faut les intensifier pour que ce système continue son expansion. Ces actions doivent être menées avant d'envisager l'extinction de la FM. J'ai envie de dire, comme les Suisses, qu'il n'y a pas le feu au lac; même si, pour les grosses radios, diffuser à la fois en FM et en DAB+ représente des coûts élevés.

Enfin, des collègues ont déjà parlé, dans notre commission, du fait que des constructeurs automobiles ne proposent plus, dans leurs véhicules, de radios intégrées en FM et en DAB+, mais simplement une application connectée par internet. C'est assez dangereux, d'où l'intérêt – comme le réclame le collègue d'avis du CSA – d'avoir un débat assez large, dépassant la simple question de l'extinction de la FM. Ce dossier n'a rien d'idéologique. Par conséquent, je vous appelle à vous concerter largement avec le secteur.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Pour votre bonne information, Monsieur le Député, au sujet de l'intégration de la radio dans les voitures, nous

poursuivons la concertation avec mon homologue flamande. Le cabinet a rendez-vous ce jeudi pour une réunion de travail.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, j’entends que vous avez eu des échanges précieux avec les opérateurs. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie, car ces derniers ont énormément d’informations à communiquer sur leur métier. Les petites radios indépendantes n’ont pas du tout la même vocation que les radios commerciales.

Nous serons tous les trois d’accord pour dire que l’appel de ce secteur doit être entendu et que vous devez élaborer une stratégie de transition en collaboration avec celui-ci, avec vos collègues des différentes entités fédérées et avec les pays voisins. Votre réponse laisse entendre que vous prendrez le temps de le faire, même si vous savez vers quoi vous irez. La précipitation pourrait nous coûter plus cher que quelques mois de concertation supplémentaires. Nous sommes tous d’accord pour voir les choses de cette manière.

Nous avons déjà abordé le fait que les radios disparaissent physiquement des voitures. J’ai changé de voiture et, quand j’ai constaté que le modèle qui me plaisait n’avait pas de radio, j’y ai renoncé. Je devais rester cohérente par rapport à ce que je défends. Je ne pouvais pas acheter un tel modèle, qui ne propose pas de radio, mais seulement une tablette permettant de se connecter à ce que l’on veut.

Par conséquent, vous devez prendre le temps de bien réfléchir à la direction que vous souhaitez prendre. Vous devez aussi prêter attention aux interrogations concernant le FACR. Je défends ce dernier et je sais que vous y êtes attentive également. Vous attendez encore l’évaluation du dispositif. Une fois qu’elle vous sera parvenue, nous débattons à propos des petites radios indépendantes et de la manière dont elles peuvent vivre dans cet écosystème.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, j’ai senti dans votre réponse l’attention et la vigilance que requiert ce secteur. Ce n’est effectivement que dans l’écoute, la concertation et le dialogue que nous pourrions embarquer tout ce secteur vers une mutation et un changement. J’entends votre volonté de diagnostic qui me semble de bon augure. C’est la base avant de commencer toute réflexion.

La question de la FM ne peut pas être abordée uniquement sous l’angle technologique. Vous l’avez cité en évoquant les aspects culturel et démocratique que constitue le fait de garder des radios. La problématique de cet accès à la radio me semble absolument fondamentale. Cette transition dépendra de la capacité à embarquer tout le monde, et nous savons qu’il y a une grande diversité dans le secteur de la radio entre les radios indépendantes et les radios de proximité. Il s’agit d’une véritable richesse à maintenir puisque les radios sont évidemment sources d’information. C’est aussi un lien social dans la population et un élément fondamental en période de crise, puisque c’est le premier lien direct avec l’information

lorsqu'un pays bascule dans la crise. Nous savons que ces minutes-là sont fondamentales.

Je vous ai entendue dans votre volonté d'évaluer le fonctionnement du FACR. L'importance d'un financement pérenne est fondamentale, et même plus que fondamentale. Nous serons à vos côtés, attentifs et vigilants dans cette mutation pour laquelle nous mesurons tous le défi fondamental qu'est celui de conserver cette bande FM et de ne pas basculer vers le DAB+ dans la précipitation.

1.13 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Appel à “unir leurs forces” adressé aux médias de proximité»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, en réponse à une question d'actualité d'un collègue ici présent, relative à l'évolution du paysage audiovisuel et à l'hypothèse d'une plateforme de *streaming* commune entre RTL-TVI et la RTBF, vous avez notamment déclaré: «J'en profite pour lancer un message aux médias de proximité: j'espère qu'ils comprendront qu'il est temps d'unir leurs forces dans un paysage médiatique très compliqué.»

À mon sens, cette déclaration mérite d'être clarifiée. C'est pourquoi je souhaiterais vous poser les questions suivantes. Cet appel vise-t-il à encourager les médias de proximité à développer des outils ou des plateformes numériques communs? Considérez-vous que cette dynamique pourrait s'inscrire dans une logique plus large de coopération avec d'autres opérateurs du secteur, tels que la RTBF ou les groupes audiovisuels privés?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, dès le début de cette mandature, le gouvernement a fait un choix clair: celui d'encourager davantage de coopération et de rapprochement entre les médias francophones. Ce choix n'est pas seulement idéologique ou théorique; il part d'un constat très concret de l'évolution du secteur et d'une urgence à repenser le modèle pour survivre.

Aujourd'hui, tous les médias sont confrontés à des défis considérables: une fragmentation croissante des audiences, une érosion continue des recettes publicitaires traditionnelles, l'évolution rapide des usages et surtout, une concurrence extrêmement forte avec les grandes plateformes internationales, qui captent une part toujours plus importante de l'attention du public et des revenus publicitaires.

Dans ce contexte, les acteurs locaux ne peuvent plus avancer chacun dans leur coin. Ils doivent mutualiser certaines ressources, développer des complémentarités et construire des partenariats. C'est une question de résilience, mais aussi de capacité à continuer à remplir leurs missions d'information de proximité et de cohésion sociale. Cette réalité concerne les médias de proximité. Pourquoi cette orientation? Parce qu'il faut regarder la réalité en face. Alors qu'IPM et Rossel sont amenés à fusionner pour survivre, alors que la RTBF et RTL *Belgium*

reconnaissent qu'ils vont devoir amplifier leurs partenariats, les médias de proximité ne peuvent plus se regarder le nombril comme si de rien n'était.

Les médias de proximité jouent un rôle important dans la couverture de l'actualité locale, mais leur situation économique demeure fragile – c'est un euphémisme. Le modèle actuel repose encore très largement sur des financements publics. Or chacun sait que ce modèle a aujourd'hui certaines limites. Cela ne remet nullement en cause l'utilité de ces médias. Cela signifie simplement qu'il est nécessaire de réfléchir à leur pérennité et à leur capacité de se développer dans un environnement médiatique profondément transformé.

C'est précisément l'un des objectifs de la réforme que je porte. Mon ambition n'est pas de fragiliser les médias de proximité, mais au contraire de leur donner davantage de perspectives. Je suis convaincue que, sans rapprochements structurels, sans fusions, ils finiront petit à petit par disparaître. La mutualisation permet souvent de dégager des économies d'échelle, de renforcer certaines compétences, d'attirer plus facilement des annonceurs, d'investir davantage dans les contenus et de concentrer les moyens sur ce qui fait la valeur ajoutée de ces médias, à savoir l'information locale et la proximité avec les citoyens.

Je crois que nous pouvons maintenir douze chaînes, douze identités propres, douze journaux télévisés, sans maintenir douze structures, douze conseils d'administration, douze directeurs, et j'en passe.

Je sais que des discussions existent déjà entre certains médias de proximité et la RTBF. Récemment, Télé MB a déménagé dans les bâtiments de la RTBF. Je sais aussi que les relations n'ont pas toujours été simples par le passé et que des réticences peuvent subsister de part et d'autre.

Ces réalités, je ne les ignore pas, mais je reste convaincue qu'il est aujourd'hui possible de construire des collaborations plus équilibrées et plus efficaces qui permettront à chacun de survivre dans ce nouvel environnement. C'est dans cet esprit que j'encourage chacun à poursuivre le dialogue et à faire un pas vers l'autre, qu'il s'agisse de médias de proximité, de la RTBF ou encore des médias privés.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, lorsque mon collègue évoquait la création d'une plateforme de *streaming* commune à la RTBF et RTL-TVI en séance plénière et que, dans la foulée, vous lui avez répondu que les médias devaient comprendre qu'il est temps d'unir leurs forces dans un paysage médiatique très compliqué, d'aucuns auraient pu comprendre qu'il serait également demandé aux médias de proximité de créer une plateforme de ce genre.

Par exemple, Qu4tre Liège Média est présent sur Auvio. Seulement, sur cette plateforme, pour accéder à du contenu d'un média de proximité, pas moins de sept clics sont nécessaires. Donc, Madame la Ministre, la question portant sur le suivi n'est pas formulée pour refaire le débat sur votre réforme, mais pour mettre en lumière le problème de visibilité de nos médias de proximité. Il me semble qu'il

est important de donner un maximum de visibilité à ces médias, car le modèle actuel a des limites.

Vous déclarez d'ailleurs que les médias de proximité regardent leur nombril. Je vous assure que ce n'est pas le cas. Au contraire, ils tentent de survivre et de faire découvrir leur contenu. J'entends que leur modèle de fonctionnement doit évoluer. Cela dit, votre manière de faire ne nous convient pas. En tous cas, il serait faux d'affirmer que les médias de proximité ne se soucient que d'eux-mêmes.

1.14 Question orale de Mme Sabine Roberty, intitulée «Ingérence au sein de la RTBF à travers les procédures de désignation du directeur de l'information et des sports et de l'administrateur général: véritable dessein du MR?»

M. Olivier Maroy (MR). – Je ne voudrais pas que certains croient que seul le groupe PS s'intéresse à cette procédure de nomination. Tout comme M. Dupont, Mme De Re et M. Maingain, j'avais déposé une question orale sur le même sujet. De manière totalement incompréhensible, ces quatre questions ont été refusées par les services, invoquant l'absence d'un élément neuf. C'est une blague ou quoi? Non seulement le directeur de l'information a été nommé depuis les dernières questions sur le sujet, ce qui constitue déjà un élément neuf, mais, en plus de ça, les cinq administrateurs du MR ont démissionné.

Je pousse donc un coup de gueule, parce que les services, en l'espèce, ont pris une responsabilité énorme en permettant uniquement au groupe PS de poser sa question. Il est tout à fait normal que celui-ci le fasse, mais je ne vois pas pourquoi les autres groupes ne peuvent pas poser leurs questions.

Vous allez me répondre à juste titre que la Conférence des présidents a confirmé cette décision d'irrecevabilité. La Conférence des présidents s'est toutefois réunie une heure avant la séance plénière de jeudi. Il y avait 2 000 personnes dans la rue et il régnait une tension énorme. Je crains que cette décision d'irrecevabilité soit passée un peu inaperçue au cours de cette réunion de la Conférence des présidents.

Je ne voudrais donc pas donner l'impression que le MR ne pose pas de question parce qu'il ne s'intéresse pas au sujet. J'aurais voulu interroger la ministre sur cette procédure. Il y a là une erreur d'appréciation de la part des services. Et qu'on ne vienne pas me répondre que je n'ai mentionné aucun élément neuf! Il faut arrêter de se fiche de la gueule du monde! De nombreux articles ont en effet été publiés.

Je suis assez fâché, mais je n'en mourrai pas.

M. le président. – Vous pourrez envoyer un courrier à la Conférence des présidents. Je ne manquerai pas de faire part de votre frustration.

Mme Sabine Roberty (PS). – En consultant notre ordre du jour, j'ai été étonnée par le fait qu'aucun autre collègue ne s'inquiétait de cette procédure. Je n'étais

pas présente lors de la réunion de la Conférence des présidents. Je signale en outre que le groupe PS avait déposé une interpellation et non une question orale. Si les services avaient accepté de maintenir cette interpellation, mes collègues auraient pu s'y joindre. Toutefois, la Conférence des présidents a décidé qu'au regard du règlement, cela ne relevait pas d'une interpellation, mais d'une question orale.

J'en viens maintenant à ma question. Madame la Ministre, ce qui s'est passé ces dernières semaines n'est pas sans rappeler les propos que vous aviez tenus lors d'une conférence du MR au début de cette année, à Walhain, sur la direction de la RTBF et sur sa ligne éditoriale. Face à la tempête qui avait suivi, vous avez choisi de ne pas vous excuser et de jouer la carte de la double personnalité, nous invitant à ne pas confondre Jacqueline Galant, la ministre des Médias, avec Jacqueline Galant, la militante libérale. Vous vous étiez ensuite satisfaite de nous décrire les étapes de la procédure de sélection en cours, jurant qu'elles se dérouleraient en toute indépendance.

La procédure de sélection du directeur de l'information étant désormais clôturée, nous pouvons donc nous baser sur les faits. Pour rappel, l'ensemble du conseil d'administration a arrêté et validé la procédure de recrutement qui comprenait un appel à candidatures, des auditions, une évaluation externe, un examen par le comité permanent, un avis de la société des journalistes (SDJ) et, finalement, une décision du conseil d'administration. Trois candidats issus de la RTBF et un candidat externe se sont présentés au poste de directeur de l'information. Selon la presse, la séquence s'est déroulée en deux temps. D'abord, le MR disposant de deux membres sur les quatre votants au sein du comité permanent n'a pas bloqué le nom de la personne retenue, l'un de vos administrateurs s'étant abstenu, ce qui a permis de valider la présélection d'un seul candidat. Le vote du comité permanent a donc validé cette unique candidature alors qu'un des administrateurs avait insisté pour réintégrer une candidature externe. Le président de votre parti a par la suite désavoué cette abstention arguant que le match n'était pas fini et que tout se jouerait au sein du conseil d'administration.

S'est ensuite tenue ce vendredi 29 mai une réunion du conseil d'administration de plusieurs heures menant à la nomination de Thomas Gadisseux. Malgré une candidature validée dix jours plus tôt par le comité permanent de la RTBF, vos administrateurs ont tenté de reporter la décision. Pendant que la séance était suspendue durant une heure et quinze minutes, ils étaient «pendus au téléphone» avec le président de votre parti et sont ensuite revenus en brandissant leur menace de démission. Après une nouvelle suspension de séance, le vote s'est finalement tenu. Huit personnes ont voté en faveur du candidat, c'est-à-dire tous les partis, sauf le vôtre, le MR. Il y a aussi eu deux voix contre et trois administrateurs ont refusé de voter. Le président de votre parti a ensuite annoncé que vos cinq administrateurs démissionnaient du conseil d'administration et ne seraient pas remplacés dans l'immédiat.

Madame la Ministre, au-delà des divergences politiques, nous devrions tous partager une même exigence forte: celle de garantir que les institutions publiques puissent fonctionner de manière stable, transparente, indépendante, dans le respect des règles de gouvernance et des procédures.

Outre ce que nous avons pu lire dans la presse, vous ou votre cabinet avez-vous eu un contact avec les administrateurs MR et le président de votre parti, avant ou pendant la dernière réunion du conseil d'administration de la RTBF? Aucun argument de fond n'ayant été évoqué pour justifier leur position isolée de celles des autres membres du conseil d'administration quant au choix du directeur de l'information, avez-vous connaissance de la motivation exacte de leur position et de leur décision de démissionner?

Et maintenant? Après cet épisode, qu'en est-il de la procédure de désignation de l'administrateur général de la RTBF? On sait que la séquence suivante est encore plus stratégique avec, en revanche, une différence importante: l'administrateur général ne sera pas choisi par le conseil d'administration, mais bien par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès lors, quel est l'impact de ce que beaucoup d'observateurs qualifient de «prise d'otage» de la part du président de votre parti qui ampute de cinq membres le conseil d'administration lors de la procédure de sélection? Peut-on encore espérer que celle-ci se déroule de manière sereine? En tant que ministre des Médias, comment considérez-vous la décision de ne pas remplacer les membres démissionnaires et d'ainsi gripper la gouvernance interne de la RTBF à un moment aussi stratégique?

Votre rencontre avec la présidente du conseil d'administration a été annoncée dans la presse mardi passé. Depuis, vous vous êtes vues. Que pouvez-vous nous dire de cette réunion qui n'a pas fait l'objet d'un compte rendu dans la presse? La présidence de Joëlle Milquet est-elle remise en question à ce stade? Alors que le président de votre parti appelle à un changement de gouvernance, quelle est votre position en tant que ministre des Médias et non en tant que militante du MR? Contestez-vous la procédure et la manière d'agir de la présidente du conseil d'administration?

Dans une récente interview au quotidien *«Le Soir»*, vous avez évoqué de nouvelles mesures d'économies à venir pour la RTBF alors que celle-ci est à peine en train de mettre en œuvre le plan social découlant de vos précédentes coupes budgétaires. S'agit-il d'une sanction liée à votre déception quant à l'issue de la procédure de sélection du directeur de l'information? Quelle sera l'ampleur de ces nouvelles économies? Seront-elles effectives dès l'ajustement budgétaire? Une évaluation de leur impact sur le fonctionnement et l'emploi de la RTBF est-elle prévue? Ces nouvelles économies sont-elles compatibles avec l'*European Media Freedom Act* (EMFA) qui vise notamment à protéger le financement des médias de service public?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, le conseil d'administration de la RTBF s'est réuni le 29 mai dernier. Plusieurs points, dont la désignation du directeur de l'information et des sports, figuraient à l'ordre du jour.

Pour votre bonne compréhension, il convient de revenir quelques semaines en arrière. Le 11 mai dernier, le comité permanent de la RTBF a dénombré 12 candidatures au poste de directeur de l'information et des sports, dont neuf hommes et trois femmes. Quatre candidatures ont été retenues par le jury externe, et ce, sur la base de critères de recevabilité approuvés par le conseil d'administration le 13 février 2026. Ces quatre candidats ont ensuite été soumis à un *assessment* réalisé par une société externe désignée dans le cadre d'un marché public. Le comité permanent a alors procédé à l'audition de ces quatre candidats. Deux candidatures, dont la qualité a été unanimement soulignée, ont été retenues à l'issue de ces auditions. Lors de cette réunion, l'un des commissaires du gouvernement a toutefois signalé qu'un des quatre candidats auditionnés ne remplissait pas une des conditions de recevabilité requises pour accéder au poste concerné. Les instances compétentes de la RTBF ont alors reconnu que cette situation n'avait pas été identifiée auparavant. Dès lors, conformément aux dispositions applicables, une seule candidature répondait à l'ensemble des conditions requises pour être présentée au conseil d'administration, à savoir celle de M. Thomas Gadisseux. À l'issue de la réunion du comité permanent du 11 mai, sa candidature a donc été la seule soumise au conseil d'administration.

Lors de la réunion du 29 mai, le groupe représenté par le Mouvement réformateur a demandé un temps de réflexion supplémentaire avant toute décision afin de permettre un échange plus approfondi sur le fonctionnement du conseil d'administration et du comité permanent. À cette occasion, les représentants de ce groupe ont indiqué qu'ils envisageraient une démission collective de la représentation MR au sein des organes de gestion de la RTBF si un tel report n'avait pas lieu. Un débat, pendant lequel toutes les composantes du conseil d'administration ont exprimé leur position, s'est ensuite tenu. À l'issue de ces échanges, la présidente du conseil d'administration a procédé au vote. Deux administrateurs MR ont voté contre la désignation proposée, tandis que les trois autres n'ont pas participé au vote. À la fin du vote, les représentants ont confirmé leur démission collective des organes de gestion de la RTBF.

Sur la base des éléments qui ont été portés à ma connaissance par les commissaires du gouvernement, il apparaît qu'à l'issue de la procédure, seule la candidature de M. Gadisseux remplissait l'ensemble des conditions permettant sa présentation au conseil d'administration. Il ressort également de ces éléments que la procédure a été menée conformément aux règles applicables. Je rappelle à cet égard que le gouvernement n'intervient à aucun stade de la sélection des candidats ou dans la

décision de désignation, ces compétences relevant exclusivement des organes de gouvernance de la RTBF.

Au regard des éléments dont dispose le gouvernement, la désignation de M. Gaddis reposerait donc sur une base juridique régulière. C'est dans cet esprit que je lui ai adressé mes vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions exigeantes.

Concrètement, je vous confirme avoir été informée le 29 mai, peu avant 18h00, par mon chef de cabinet, de la démission collective des administrateurs MR. Je n'avais pas été informée préalablement d'une décision ou d'une intention de démission. J'ai pris connaissance, dans la soirée du 29 mai et au cours du week-end qui a suivi, des motifs avancés par les administrateurs démissionnaires. Ceux-ci ont fait état de critiques relatives au fonctionnement et à la gouvernance du conseil d'administration de la RTBF. Ces éléments ont été largement divulgués dans l'espace public. Je n'entends pas les commenter davantage, dans la mesure où ils relèvent avant tout du fonctionnement interne du conseil d'administration.

Dans le cadre de mes responsabilités de tutelle, il m'est apparu important de rencontrer rapidement la présidente du conseil d'administration afin d'entendre son analyse de la situation. À cette occasion, je lui ai fait part de ma préoccupation face aux événements récents intervenus au sein du conseil d'administration et j'ai souligné la nécessité de rétablir rapidement un climat de confiance et de respect mutuel entre l'ensemble des administrateurs, dans l'intérêt du média de service public et de ses missions.

La présidente du conseil d'administration s'est engagée à œuvrer à une résolution constructive de cette situation et m'a présenté plusieurs pistes de travail destinées à restaurer la cohésion au sein de l'instance. Pour le reste, la question de la présidence du conseil d'administration relève de la compétence du conseil lui-même et non de ma tutelle ministérielle. Ce qui relève de ma responsabilité de tutelle, c'est le bon fonctionnement de l'institution. C'est dans cet esprit que j'ai rencontré la présidente du conseil d'administration. J'espère désormais que des mesures concrètes seront prises prochainement pour rétablir un climat de travail serein au sein du conseil d'administration, dans l'intérêt de la RTBF et des missions qui lui sont confiées.

Parallèlement à la désignation du directeur de l'information et des sports, la procédure de désignation d'un administrateur général suit son cours.

Je déplore les fausses informations publiées une nouvelle fois dans la presse concernant les deux supposés derniers candidats. Je reprends les mots de la RTBF : ces fausses informations, contraires à la réalité, n'ont pour conséquence que la déstabilisation de la procédure en cours. Comme l'a justement fait la RTBF, je rappelle que la procédure prévoit que seul le conseil d'administration est souverain pour décider quels sont les derniers candidats en lice à proposer au

gouvernement. Les avis sollicités, tant du jury d'experts que de l'entreprise de consultance spécialisée en recrutement de dirigeants, sont consultatifs et peuvent éclairer les administrateurs dans leur prise de décision. J'espère que cette procédure pourra désormais se dérouler dans un climat plus apaisé.

Madame la Députée, la démission collective d'un groupe d'administrateurs n'est jamais un acte anodin et les préoccupations exprimées méritent d'être entendues. Concernant l'éventuel remplacement des administrateurs démissionnaires, cette question relève de la prérogative du groupe politique concerné et non de ma compétence ministérielle. Je ne peux donc me prononcer sur ce point, mais je vous renvoie à l'article 11, § 5, du décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) qui dispose que «le mandat des administrateurs expire le jour de l'installation de leurs successeurs».

Enfin, vous m'interrogez sur les économies susceptibles de concerner la RTBF. Les réflexions budgétaires que j'ai évoquées doivent être replacées dans le contexte général des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chacun connaît les contraintes budgétaires auxquelles celle-ci est confrontée. Dans ce contexte, il serait difficile de considérer qu'une institution publique pourrait être totalement étrangère à l'effort collectif. Cela étant, ces éléments ne relèvent pas de l'ajustement budgétaire que nous examinerons prochainement. Je veillerai naturellement au respect du cadre juridique applicable, notamment celui découlant du règlement européen sur la liberté des médias.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà affirmé à plusieurs reprises au sein de notre Assemblée, je considère qu'un média public de qualité, viscéralement indépendant et correctement financé constitue un élément essentiel du pluralisme médiatique. Ma position sur ce point n'a jamais varié.

Je souhaite que les efforts visant à restaurer rapidement un climat de confiance et de respect mutuel puissent associer l'ensemble des administrateurs et permettre au conseil d'administration de retrouver les conditions d'un fonctionnement serein, dans l'intérêt de la RTBF et des missions qui lui sont confiées.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'entends que c'est sur une base juridique régulière que le nom de Thomas Gadisseux a été proposé et que ce dernier a été désigné. En toute vraisemblance, le parcours a été validé par un commissaire du gouvernement.

Par contre, je relirai votre réponse avec beaucoup d'attention. Il faut quand même se rappeler qu'à toutes les étapes, le MR a validé cette désignation et que ce n'est pas la procédure qui semble aujourd'hui poser problème, mais le résultat.

Je sais que vous n'êtes pas ici la militante du MR, mais la ministre des Médias. Je vous adresse toutefois une question relative à la procédure de désignation. Le MR accepte-t-il qu'une institution publique puisse prendre une décision en toute indépendance lorsque cela ne correspond pas à ses choix politiques? Cette

question reste pour moi en l'état. Vous avez toutefois répondu que, selon le commissaire du gouvernement, on avait juridiquement respecté la procédure. Dès lors, il faut continuer à maintenir cette obligation d'indépendance pour notre média de service public.

J'en viens à la présidente du conseil d'administration, Mme Joëlle Milquet. On a lu beaucoup de tweets et de publications sur les réseaux sociaux. Il va falloir remettre un peu de cohésion, de sérénité et de confiance dans le groupe. Les liens de confiance ont été tellement distendus qu'un gros travail de reconstruction s'impose.

Vous avez parlé de climat apaisé. La RTBF a effectivement précisé qu'il s'agissait de fausses informations. Vous voyez à quel point on peut lire tout et son contraire. Il va donc falloir être très vigilants par rapport au reste de la procédure. Le camp qui n'a pas gagné pourrait remporter le reste de la bataille, mais en respectant l'indépendance de chacun, en respectant les instances et en respectant aussi et surtout les candidats: tous en valaient la peine. Je suis sûre que tout le monde sera d'accord avec moi pour dire que la personne qui a été désignée a suivi tout le processus de recrutement et mérite probablement son poste. Madame la Ministre, vous avez eu l'occasion de le féliciter.

M. le président. – Madame la Députée, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Mme Sabine Roberty (PS). – Concernant la finançabilité de la RTBF, il faudra encore qu'on me démontre ce que signifie «correctement financée». En tout cas, l'EMFA protège le fonctionnement financier d'une institution publique comme la RTBF et nous y veillerons.

1.15 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Perte du label “Commune sportive” à Estaimpuis: quels critères et quel accompagnement des communes en transition?»

M. Thierry Witsel (PS). – La récente publication des résultats du label «Communes sportives» pour 2026 a mis en lumière l'absence de la commune d'Estaimpuis, pourtant détentrice d'une étoile depuis 2021. Selon les informations transmises au niveau local, cette perte de labellisation serait liée, d'une part, à des délais administratifs particulièrement contraignants – la candidature ayant été introduite hors délai à quelques jours près – et, d'autre part, à une diminution temporaire de l'offre sportive en raison de travaux affectant certaines infrastructures communales. Cette situation soulève plusieurs interrogations quant au fonctionnement du dispositif de labellisation et à l'accompagnement des communes dans leurs démarches.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous que des communes puissent perdre leur labellisation en raison de délais administratifs aussi serrés, malgré des contacts préalables avec l'administration? D'autres communes sont-elles concernées?

Des mécanismes de souplesse ou d'accompagnement spécifique sont-ils prévus pour les communes confrontées à des circonstances particulières, telles que des travaux d'infrastructures ayant une incidence temporaire sur leur offre sportive?

Les critères actuels du label prennent-ils suffisamment en considération les investissements structurels réalisés par les communes, au-delà de la seule offre d'activités à un moment donné? Enfin, envisagez-vous une adaptation du dispositif afin de mieux soutenir les communes dans la continuité de leur politique sportive, notamment en évitant des ruptures de labellisation liées à des aléas administratifs ou conjoncturels?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l'appel à candidatures pour le label «Communes sportives» pour 2026 a été adressé à l'ensemble des bourgmestres et échevins des sports le 1^{er} octobre 2025. La date limite de dépôt des candidatures avait été fixée au 18 novembre 2025 à midi. Afin de garantir une information optimale des communes, un rappel a également été envoyé le 3 novembre 2025. Les communes disposaient donc d'un délai d'un mois et demi pour compléter et introduire leur dossier de candidature.

En ce qui concerne spécifiquement la commune d'Estaimpuis, la demande de prolongation du délai d'introduction est parvenue à l'administration le 21 novembre 2025, soit trois jours après la clôture officielle de l'appel. Une telle demande n'a pas pu être acceptée, afin de garantir l'égalité de traitement entre l'ensemble des communes candidates et le respect des modalités prévues par l'appel à candidatures. Une telle décision a été communiquée à la commune concernée le jour même, tant par courrier électronique que lors d'un échange téléphonique permettant à l'administration d'en préciser les motifs. Aucune autre commune n'a sollicité de délai supplémentaire dans le cadre de l'édition 2026 du label. La commune d'Estaimpuis a obtenu le label «Communes sportives», avec une étoile, pour la première fois lors de l'édition 2023, et non en 2021.

La prise en considération des infrastructures sportives occupe une place importante dans l'évaluation des candidatures. Le label est structuré autour de cinq grandes thématiques, dont l'une est spécifiquement consacrée à la qualité, à la diversité et à la valorisation des infrastructures sportives mises à la disposition de la population. Les investissements réalisés par les communes constituent donc bien un élément pris en considération dans l'analyse des dossiers.

L'évaluation repose également sur les activités sportives organisées au cours des quinze mois précédant la candidature. Dès lors, des travaux de rénovation, d'extension ou de mise aux normes d'infrastructures peuvent temporairement entraîner des conséquences sur le volume ou sur la diversité de l'offre sportive proposée aux citoyens. Une telle réalité peut influencer certains critères d'évaluation.

Néanmoins, le label «Communes sportives» est octroyé pour une durée de trois ans, et une commune peut candidater chaque année, même lorsqu'elle bénéficie déjà d'un label en cours. Les communes disposent donc d'une certaine latitude pour planifier le moment de leur candidature, en tenant compte de leur calendrier d'investissements et d'éventuels travaux susceptibles d'affecter temporairement leur offre sportive. Une commune dont la labellisation est en cours peut donc voir celle-ci demeurer valable durant une période de chantier, avant de valoriser l'ensemble de ses actions et infrastructures lors d'une candidature ultérieure. Une telle logique d'anticipation permet de tenir compte, dans une certaine mesure, des réalités liées à la gestion et au développement des équipements sportifs locaux.

Le label a pour vocation de mettre en lumière le dynamisme sportif déployé sur le territoire communal à un moment donné, tout en encourageant une amélioration continue des politiques sportives locales.

Les règles du dispositif permettent d'assurer une évaluation équitable et identique pour l'ensemble des communes candidates. Comme pour tout autre dispositif de soutien et de valorisation, une attention constante est portée à son évolution afin qu'il continue de répondre au mieux aux réalités de terrain et aux attentes des pouvoirs locaux.

M. Thierry Witsel (PS). – Cette situation interroge quant à l'équilibre entre les exigences administratives du label «Commune sportive» et la réalité des communes qui investissent massivement dans leurs infrastructures sportives.

Si le label doit évidemment reposer sur des critères objectifs, il doit aussi pouvoir tenir compte des périodes de transition que traversent certaines communes pour ne pas mettre à mal les investissements consentis en faveur du sport et, *de facto*, freinés par le manque d'offre d'activités pour cause de rénovations. En effet, les rénovations nuisent aux dynamiques sportives locales. Faire preuve d'une certaine souplesse vis-à-vis des échéances de remise de dossiers me paraît essentiel pour ces communes engagées dans la rénovation de leurs infrastructures sportives.

1.16 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Promotion du fair-play dans le football amateur»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la Journée mondiale du fair-play, reconnue par l'Organisation des Nations unies (ONU), a été célébrée le 19 mai dernier. À cette occasion, le Panathlon Wallonie-Bruxelles a rappelé combien «le fair-play nous rassemble», non seulement sur les terrains de sport, mais aussi dans la vie quotidienne et citoyenne.

Cette journée fut l'occasion de rappeler que le sport amateur, particulièrement le football, doit rester un lieu d'apprentissage du respect, de la bienveillance et du vivre-ensemble. Pourtant, de nombreux témoignages publiés récemment dans la

presse mettent en évidence des comportements de plus en plus problématiques autour des terrains: insultes envers les arbitres, pressions excessives sur les jeunes joueurs, agressivité de certains parents ou encore «championnite» de certains encadrants.

Le Royal Arquet Football Club de Namur a réagi en adoptant des mesures fortes, telles que l'interdiction de la présence des parents aux entraînements et l'instauration d'un comité d'éthique chargé de faire respecter une charte du fair-play. Selon les responsables du club, ces initiatives auraient permis d'améliorer considérablement le climat autour des équipes de jeunes.

Les dérives évoquées entraînent des conséquences importantes sur le recrutement et surtout la rétention des arbitres, notamment les plus jeunes, qui subissent de plus en plus d'agressions verbales, voire physiques.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur l'évolution des comportements de certains parents et des encadrants dans le football amateur? Disposez-vous de chiffres permettant d'évaluer l'ampleur des violences verbales et physiques dans le sport amateur, en particulier envers les arbitres? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle des initiatives spécifiques visant à promouvoir le fair-play auprès des jeunes, des parents et des clubs sportifs? Des collaborations existent-elles avec le Panathlon Wallonie-Bruxelles, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), la Fédération du football francophone amateur (FFA) ou d'autres acteurs afin de renforcer l'éducation au fair-play dans les clubs? Enfin, envisagez-vous de soutenir ou d'encourager davantage les clubs qui instaurent des chartes éthiques, des cellules de médiation ou des dispositifs de sensibilisation destinés aux parents?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, la violence, les incivilités et les comportements inadéquats ne sont malheureusement pas propres au sport. Ces phénomènes reflètent des évolutions sociétales plus larges et touchent de nombreux espaces de la vie collective. Le monde sportif n'y échappe pas et je le regrette fortement.

La problématique que vous soulevez est bien identifiée, tant par les services de mon administration que par les fédérations sportives. L'implication des parents constitue une richesse pour le sport. Elle témoigne d'un engagement éducatif et d'un soutien précieux aux jeunes sportifs. Lorsque cette implication devient intrusive ou disproportionnée, elle peut cependant produire des effets contre-productifs. De nombreuses études montrent que des interventions répétées, contradictoires ou excessivement centrées sur le résultat perturbent l'apprentissage, freinent l'autonomie de l'enfant et, dans certains cas, altèrent durablement le plaisir de la pratique sportive, voire conduisent à un décrochage.

Face à ce constat, la réponse doit être avant tout éducative et collective. Les clubs sportifs ont un rôle central à jouer. Il leur appartient de fixer un cadre clair dès l'inscription, en rappelant les valeurs du sport, les règles de fonctionnement interne, ainsi que les comportements attendus de la part de l'ensemble des acteurs, y compris les parents. Le respect du règlement d'ordre intérieur (ROI) doit être garanti. Lorsque cela s'avère nécessaire, des mesures proportionnées doivent être prises afin de préserver un environnement sain, sécurisant et favorable à l'épanouissement des jeunes sportifs.

S'agissant plus spécifiquement des violences à l'encontre des arbitres, les données disponibles démontrent que le phénomène existe et justifie une vigilance constante. Les arbitres de la FFA disposent depuis plusieurs années d'un dispositif leur permettant de signaler, sur la feuille de match, les faits de violence ou d'incivilité dont ils auraient été victimes. Sur la base des données communiquées pour une saison représentant environ 10 000 rencontres, 162 suspensions ont été prononcées pour des faits tels que des voies de fait sur arbitre, des bousculades, des tentatives de coups, des jets d'objet, des menaces, des intimidations, ou encore des propos injurieux. À cela s'ajoutent 454 dossiers réglés par transaction pour des comportements tels que des insultes, des gestes déplacés, des critiques répétées envers les arbitres, des menaces verbales ou physiques, des crachats et des comportements obscènes.

Lorsque les faits concernent des spectateurs non affiliés, la quantification est plus complexe, car les codes disciplinaires ne permettent pas toujours d'identifier spécifiquement les situations visant les arbitres. Les catégories disciplinaires relatives aux comportements inconvenants ou graves du public démontrent néanmoins que ces incidents restent une réalité à laquelle les acteurs de terrain sont régulièrement confrontés. Par ailleurs, le dispositif «*Come Together*», qui permet de recueillir les signalements relatifs aux discriminations dans le sport, ne permet pas actuellement d'isoler spécifiquement les situations concernant les arbitres.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient depuis plusieurs années de nombreuses initiatives, dont celles menées par le Panathlon Wallonie-Bruxelles et visant à promouvoir le fair-play, le respect et l'éthique sportive. Je songe notamment à l'opération «*Trait rouge*», menée en collaboration avec le mouvement sportif. Cette opération a eu beaucoup de succès et a permis de sensibiliser largement les clubs, les bénévoles, les sportifs et leurs familles au respect dans le sport. Cette dynamique sera poursuivie à travers le déploiement de moments «*Trait rouge*», qui visent à inscrire ces actions dans la durée et au plus près du terrain.

Les fédérations sportives bénéficiant d'un soutien pour leur label club doivent prévoir des critères spécifiques liés à l'éthique sportive dans les conditions de labellisation. Les règlements encadrant ces labels doivent en outre prévoir des

mécanismes de suspension ou de retrait lorsque les engagements pris ne sont plus respectés.

Enfin, en collaboration avec mon administration, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan plus global consacré au sport amateur, qui intégrera pleinement ces défis. Une campagne de sensibilisation plus large visant à responsabiliser l'ensemble des acteurs du sport, en particulier les parents, quant à l'impact de leur comportement au bord du terrain sera menée.

Il importe cependant de rappeler que le sport ne peut pas, à lui seul, assumer l'ensemble des missions éducatives de la société. Il constitue un formidable levier d'apprentissage du respect, de la citoyenneté et du vivre-ensemble, mais il est complémentaire à l'action des familles, de l'école et des autres acteurs éducatifs. Il faut créer une véritable alliance éducative autour de l'enfant, dans le cadre de laquelle chacun – parents, entraîneurs, dirigeants, arbitres et clubs – joue son rôle et agit au service du développement, du bien-être et du plaisir de pratiquer des jeunes sportifs.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le sport est censé transmettre aux jeunes les valeurs de respect, de dépassement de soi et d'acceptation des règles et de la décision arbitrale. Il existe néanmoins des failles dans la transmission de ces valeurs dans le chef des parents. Certains parents viennent initialement supporter leur enfant, mais, suivant l'évolution de la rencontre, finissent par insulter l'arbitre ou par se bagarrer. Ces événements imposent la prise de certaines décisions, telles que la suspension, avec effet quasiment immédiat, du joueur dont les parents ne se comportent pas respectueusement ou l'exclusion des parents concernés.

Les témoignages recueillis démontrent que les comportements des parents ont des conséquences directes sur les enfants. Certaines initiatives comme la campagne «Trait rouge» se répètent une fois par an, mais nous devons sensibiliser les parents au quotidien. Une dynamique doit s'installer autour des clubs.

J'ai entraîné des équipes au Foot-élite-études (FEE) du Standard de Liège pendant dix ans et les parents n'avaient pas le droit d'assister aux entraînements. Cependant, dans le monde du football amateur, le club de Namur est le premier à décréter une telle interdiction. J'ignore s'il faut aller jusque-là, mais il faut créer des comités d'éthique, comme l'a également fait le club de Namur. Il me paraît important de transmettre cette bonne pratique à tous les clubs de football amateur.

1.17 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Idée d'un comité de discipline entre les fédérations sportives»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Avant de commencer, Monsieur le Président, je souhaitais remercier M. Thierry Witsel pour la question précédente et la ministre pour la réponse qu'elle y a apportée. En tant qu'arbitre, j'apprécie que mon

collègue ait mis en lumière les violences que subissent les arbitres. Il est important d'en discuter afin de déterminer dans quelle mesure la situation peut être améliorée. C'est dans ce cadre que je pose ma question.

Bien que les sports prônent des valeurs communes de respect et de fair-play, il arrive encore que les fédérations sportives doivent faire face à des comportements irrespectueux et dangereux, vis-à-vis des autres membres, des spectateurs ou des membres des différents comités sportifs. Pour y remédier, certaines fédérations ont développé des instances compétentes pour sanctionner ces comportements problématiques, tandis que d'autres semblent être plus démunies en la matière. Dès lors, l'instauration d'un comité de discipline commun aux différentes fédérations sportives, pour des sujets qui dépassent les frontières du sport, permettrait d'harmoniser les sanctions, d'aider les fédérations sportives n'ayant pas de dispositifs clairs et d'accroître la collaboration entre elles.

Madame la Ministre, disposez-vous d'un état des lieux des dispositifs de prévention et de sanction des comportements violents ou irrespectueux instaurés par les différentes fédérations sportives reconnues, notamment en ce qui concerne l'existence de règlements internes spécifiques et de grilles de sanctions claires et graduées?

Partagez-vous l'analyse selon laquelle une meilleure harmonisation des sanctions disciplinaires entre fédérations, sur la base de principes communs – typologie des violences, gravité des faits, récidive –, permettrait de lutter plus efficacement contre la violence dans le sport? Le cas échéant, quelles démarches entendez-vous entreprendre avec les fédérations en ce sens?

Enfin, quelles initiatives développez ou envisagez-vous pour accompagner les fédérations et les clubs dans la mise en œuvre de règles et de procédures plus cohérentes contre la violence dans le sport, pour améliorer l'analyse des données relatives à ces incidents et pour adapter au mieux les politiques menées?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je l'ai déjà répété à de nombreuses reprises: les comportements irrespectueux et dangereux n'ont rien à faire sur les terrains de sports ni autour.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les fédérations sportives reconnues disposent de règlements internes et de dispositifs disciplinaires relevant de leur autonomie associative. Dans leurs statuts et règlements, il leur revient de prévoir les règles disciplinaires applicables, les comportements interdits, les procédures de traitement, les droits de la défense et les échelles de sanction. Il revient également aux clubs de se doter d'un règlement d'ordre intérieur clair, connu des membres et effectivement appliqué. Le cadre disciplinaire n'a de sens que s'il est compris, assumé et porté par les opérateurs eux-mêmes.

L'idée d'un comité commun peut paraître séduisante, car elle répond à un objectif légitime d'harmonisation, mais elle soulève également plusieurs limites. Les disciplines sportives n'ont en effet pas toutes les mêmes réalités, risques, publics et formes de compétition. Une sanction pertinente dans un sport collectif de contact ne se transpose pas nécessairement telle quelle dans une discipline individuelle, récréative ou à faible intensité compétitive. Par ailleurs, l'externalisation complète de la discipline pourrait conduire à une forme de déresponsabilisation des fédérations sportives et des clubs, alors que leur rôle éducatif et régulateur est central.

Le défi est donc moins de créer une instance unique qui se substituerait aux fédérations sportives. L'enjeu est plutôt de renforcer les principes communs, la typologie partagée des comportements problématiques, la gradation des sanctions, la prise en compte de la gravité des faits, de la récidive, de l'âge des personnes concernées et du contexte, et les garanties procédurales minimales.

Si une telle approche existe à l'étranger, son examen invite à la nuance plutôt qu'à la transposition mécanique. Le Conseil de l'Europe recommande, quant à lui, le développement de codes de conduite adaptés aux différents rôles – sportifs, entraîneurs, officiels, parents ou responsables de la protection des jeunes – et aux différents comportements, y compris en ligne.

Toutefois, aucun modèle ne résout la problématique centrale: le comportement des personnes qui ne relèvent d'aucune autorité sportive. Lors des échanges menés avec le secteur, notamment dans le cadre de la tournée «Parlons sport!», beaucoup de clubs ont d'ailleurs rappelé qu'ils appliquaient déjà des règles internes strictes. Plusieurs d'entre eux ont indiqué intervenir rapidement pour éviter que des situations s'enveniment. Cette réactivité est essentielle.

Dans un club sportif comme dans un établissement scolaire, les règles doivent être répétées, expliquées et assumées collectivement, au moment de l'inscription, au début de la saison, pendant la saison et, si nécessaire, lors de tout incident.

L'Administration générale du sport (AGS) ne peut pas se substituer aux organes disciplinaires. Elle peut toutefois accompagner, sensibiliser et outiller les fédérations et les clubs, ainsi que les encourager à renforcer leurs dispositifs, notamment dans le cadre plus large des travaux relatifs à la gouvernance, à l'éthique et à la lutte contre les violences dans le sport.

S'agissant des données, il faut reconnaître que la transmission d'informations demeure imparfaite à l'heure actuelle. Les incidents ne sont pas toujours signalés, les catégories utilisées varient d'une fédération à l'autre et certains faits sont traités localement, sans faire l'objet d'une consolidation globale. Un travail d'harmonisation et de collecte des informations sous une forme encore à déterminer serait donc très utile, non pas pour contrôler les fédérations, mais pour mieux

objectiver les phénomènes, identifier les situations récurrentes et adapter les politiques publiques.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Comme vous l’avez expliqué, Madame la Ministre, il est compliqué de transposer les sanctions d’une discipline à l’autre. Certaines fédérations sont gérées par des bénévoles, pour qui il est difficile d’assurer un suivi des sanctions. C’est ce qui a d’ailleurs motivé ma question.

Certaines sanctions pourraient malgré tout faire l’objet d’un suivi par les fédérations. Dans le cas du football, par exemple, le cadre relatif aux sanctions est clair. J’ai discuté avec des fédérations pour lesquelles la création d’un cadre plus clair, en copiant ce qui se fait dans des disciplines mieux outillées à ce sujet, serait une première piste.

Le groupe MR souhaite y travailler. Nous voudrions savoir dans quelle mesure nous pourrions vous aider à donner un sens et une vision plus clairs des sanctions dans les comités de discipline, en particulier, et dans le sport, en général. Nous restons bien sûr attentifs à vos futures avancées dans ce domaine.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de Mme Barbara Trachte, intitulée «Situation tendue au sein de l’Athénée royal Alfred Verwee à Schaerbeek», de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Situation précaire de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)», de Mme Amandine Pavet, intitulée «Mise en œuvre de la stratégie “Genre et droits des femmes”», de M. Maxime Daye, intitulée «Impact de la Cycling Academy Wanty-Gobert sur la formation des cyclistes wallons», et de M. Arnaud Dewez, intitulée «Soutien aux initiatives favorisant la pratique d’une activité physique accessible à tous», sont retirées.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 12h10.*